

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À MURDOCHVILLE
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 mai 2005 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
486, avenue Miller
Murdochville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MAI 2005	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE	
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT	8
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	10
M. Robert Vincent	
M. Robert Demers	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	32
M. Denis Talbot	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MARC LEMIEUX	40
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION	51
M. Georges Corriveau	
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	64
M. MARC CARON	68
M. BERMANS DROUIN.....	72
M. MARC CARON	82
M. BERMANS DROUIN.....	87

SÉANCE DU 24 MAI 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs bonsoir et bienvenue à cette audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville.

10 Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente donc les autres membres de la Commission qui ont été désignés pour siéger sur ce mandat. À ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika et à ma gauche, monsieur Qussaï Samak.

15 Je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome relevant du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, monsieur Thomas J. Mulcair. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat, mandat qui se lit comme suit:

20 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville par Énergie Éolienne Murdochville inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

25 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005."

30 À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que j'aimerais vous expliquer brièvement.

35 Dans un premier temps, celui qui veut réaliser un projet qui est soumis à cette procédure dépose un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

40 Dans un deuxième temps, en réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur du projet doit produire.

45 Suite au dépôt de l'étude d'impact au ministère, cette étude est soumise à une consultation tant à l'intérieur du ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

50 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information qui dure quarante-cinq (45) jours.

55 Un délai minimal de trente (30) jours doit s'écouler entre le premier jour où le dossier du projet a été mis à la disposition du public pour fins de consultation et le début de l'audience et le ministre a le privilège de donner un mandat d'audience publique avant la fin du quarante-cinq (45) jours de consultation.

60 Pendant cette période d'information qui, dans le projet à l'étude, s'est déroulée du 22 mars au 6 mai 2005, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet et une (1) demande d'audience lui a effectivement été adressée.

65 Le 19 avril dernier, le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat dont je viens de vous faire la lecture. Ce mandat a débuté officiellement le 16 mai. Et comme la Loi sur la qualité de l'environnement précise que de tels mandats durent quatre (4) mois, la Commission doit donc déposer son rapport au ministre au plus tard le 16 septembre.

70 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le ministère procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres où sera prise la décision de réaliser ou non le projet, et si oui, à quelles conditions.

75 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens ou les organismes qui participent à l'audience publique.

80 L'audience publique est en quelque sorte le pivot du volet public de la démarche québécoise. J'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche.

85 L'audience se tient en deux (2) parties, la première partie est celle qui débute ce soir et elle a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à

la bonne compréhension du projet soumis à leur attention. En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif, selon des modalités dont nous vous ferons part tout à l'heure.

90 Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes, seront fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les séances, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de l'audience, iront compléter le dossier qui est déjà disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Murdochville, à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, et à la Bibliothèque municipale de Murdochville, il y a également un
95 accès gratuit à Internet seulement. Le dossier est également au bureau du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal. De plus, les documents dont nous avons une copie électronique sont disponibles dans le site Internet du BAPE.

100 L'ensemble du dossier est également disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de l'audience. Cependant nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

105 Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette deuxième partie de l'audience publique se tiendra dans la semaine du 20 juin prochain; les détails et les modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront communiqués plus tard cette semaine.

110 J'aimerais maintenant vous faire une courte présentation du BAPE! Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en 1978 suite à une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement qui reconnaît le droit du public à l'information, à la consultation et à la participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

115 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, le BAPE est un organisme autonome qui dépend du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mais qui, nuance importante, est totalement indépendant du ministère. Sa mission consiste à informer la population, à la consulter de manière à fournir au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un éclairage différent dans la prise de décision gouvernementale
120 sur certains projets.

125 À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long termes. Et c'est dans une perspective aussi large que la Commission vous demanderait d'examiner le projet soumis à notre attention commune.

130

Les membres du Bureau d'audiences publiques sont nommés par le Conseil des ministres et la Commission qui est devant vous ce soir a été constituée par le président du BAPE. Les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête.

135

Les commissaires doivent également s'engager à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

140

Finalement, il est important de souligner que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du président du BAPE et des autres commissions du Bureau dans leurs décisions et avis.

J'aimerais maintenant vous présenter plus en détail les membres de la Commission.

145

Monsieur Qussaï Samak détient un doctorat en génie chimique de l'Université McGill. Il a été consultant et premier spécialiste de recherche et de développement chez Union Carbide. Il a été professeur adjoint à la Faculté de génie de l'Université McGill de 92 à 97 et professeur à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal de 90 à 95. Il était membre jusqu'à tout récemment de la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Canada et conseiller au Service des relations du travail à la Confédération des syndicats nationaux.

150

Monsieur Samak a été conseiller technique pour la Commission du BAPE chargée d'enquêter sur les déchets dangereux et commissaire pour la Commission d'enquête du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Il a été membre à temps partiel de 91 à 93 et durant cette période, il a été commissaire sur quatre (4) commissions. Il est entré en fonction officielle comme membre permanent à temps plein au BAPE le 16 mai dernier.

155

Madame Lumengo Eugénie Mbatika détient une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke et a suivi des études de deuxième cycle en chimie à la même université.

160

Madame Mbatika a été consultante en environnement chez Option Environnement pour élaborer un projet de réfection et d'agrandissement du Centre de traitement des eaux usées à Cotonou au Bénin. Elle a été professeure assistante à l'Institut régional de santé publique au Bénin; elle a également été chercheure au Centre national en électrochimie et en technologie environnementale à Shawinigan et technicienne de laboratoire de recherche aux départements de génétique médicale et de cardiologie à l'hôpital Royal Victoria. Elle est présentement technicienne principale au laboratoire de contrôle de la qualité chez Hospira à Montréal.

165

Madame Mbatika est membre à temps partiel du BAPE.

170

175

Pour ma part, je détiens une maîtrise en anthropologie culturelle de l'Université McGill. Je possède une expérience de plus de vingt (20) ans dans différents domaines liés à l'environnement dont la communication environnementale. J'ai occupé divers postes tant dans le secteur privé, public et auprès de groupes communautaires, aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

180

Pendant deux (2) ans, j'ai été conseillère en développement de politiques pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie du Canada. Présentement, je travaille à titre d'experte-conseil en communication environnementale et c'est mon septième dossier de consultation publique dans le domaine de l'énergie.

185

Je suis membre additionnelle à l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai siégé sur l'examen des projets de Tennis Canada et de la Politique du patrimoine de la ville de Montréal. Depuis 1995, sauf pour l'année 99, je suis membre additionnelle à temps partiel du BAPE et à ce titre, j'ai été commissaire sur deux (2) mandats d'audiences et j'en suis à ma quatrième présidence.

190

La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend à ma gauche deux (2) analystes, mesdames Sylvie Mondor économiste, et Julie Crochetière biologiste, et madame Élise Naud, géographe, qui est analyste stagiaire.

195

À l'arrière de la salle, vous avez madame Marie-Josée Méthot qui est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Au besoin, vous pouvez la rejoindre durant toute la durée du mandat au 1-800-463-4732.

200

Il y a aussi madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est également chargée des relations avec les citoyens et les médias ainsi que la tenue du registre dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure.

205

Nous vous présentons également monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie, responsable du son. Messieurs Buisson et Lajoie sont du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

210

Madame Denise Proulx est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous nos propos et échanges.

Ces échanges ont d'abord et avant tout pour objectif que le public puisse saisir tous les tenants et aboutissants du projet. Dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à fond son projet. Nous présentons donc monsieur Robert Vincent qui sera le porte-parole du promoteur. Monsieur Vincent aura l'occasion au début de la présentation du projet tout à l'heure, de nous présenter les gens qui l'accompagnent.

215 Nous vous présentons également le porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Denis Talbot. Pourriez-vous s'il vous plaît, nous présenter les gens qui vous accompagnent.

PAR M. DENIS TALBOT:

220 Ce soir, je suis seul du ministère. Le représentant de la Direction régionale a eu un empêchement important.

PAR LA PRÉSIDENTE:

225 D'accord, merci.

230 Alors la Commission a aussi convoqué certaines personnes-ressources afin qu'elles puissent mettre leur expertise à la disposition du public et de la Commission. Alors il y aura avec nous des gens du ministère des Ressources naturelles, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

235 Pour certaines séances, nous aurons des gens de la Direction énergie et développement électrique du ministère des Ressources naturelles, des représentants du ministère des Transports, du Secrétariat aux Affaires autochtones, la Société Radio-Canada, d'Hydro-Québec, la Ville de Murdochville, la MRC de la Côte-de-Gaspé et possiblement la MRC de la Haute-Gaspésie.

240 Nous avons également invité Environnement Canada, mais vu la période de migration des oiseaux en ce moment, ils n'avaient personne qui pouvait venir à l'audience. Alors si les gens ont des questions qui relèvent de leur juridiction, nous les prendrons en note et nous allons les acheminer par écrit. Les réponses, naturellement seront rendues publiques et déposées dans le site Internet du BAPE.

245 La Commission a demandé au promoteur et à certaines personnes-ressources de préparer de courtes présentations sur des sujets spécifiques et vous pouvez trouver le calendrier des présences des personnes-ressources à l'arrière, afin de pouvoir planifier le moment de venir poser vos questions.

250 Certaines personnes du promoteur, je crois, seront en lien téléphonique. Nous avons pensé faire une diffusion audio des séances sur Internet, mais pour des raisons techniques, nous avons dû abandonner cette idée parce qu'on n'avait pas assez de lignes téléphoniques et on a donné priorité aux personnes-ressources qui devaient être en lien téléphonique seulement.

255 De plus, pour mieux saisir la portée du projet, une visite publique de points spécifiques du projet sera faite demain, mercredi le 25 mai, en compagnie de la Commission et du promoteur, et le départ se fera ici à neuf heures (9 h). Vous êtes tous invités et ceux qui

veulent participer à cette visite, pourriez-vous s'il vous plaît vous inscrire avec madame Méthot ou madame Gagnon parce que nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes pour la location d'autobus qui est à la charge du promoteur.

260

C'est le BAPE qui organise cette visite et le promoteur sera là pour présenter les points à visiter. Il n'y a pas de transcription ou de compte rendu de cette visite et s'il y a des questions importantes qui sont soulevées, ce sera libre à vous de les poser à nouveau à la séance de l'après-midi ou de la soirée demain.

265

J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la soirée de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience.

270

Je vous présenterai la demande d'audience qui a été soumise, les personnes ne pouvant être là, on m'a donné la permission de lire leur requête à leur place.

275

Par la suite, nous prendrons une pause et c'est à ce moment-là que le registre auquel vous devez vous inscrire pour venir prendre la parole et poser des questions sera ouvert officiellement.

280

À la reprise de la séance, il y aura une présentation du projet par le promoteur. Et ensuite, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits au registre. On essaiera d'avoir une autre pause possiblement plus tard dans la soirée, et les travaux de la Commission se termineront à onze heures (11 h) pour reprendre demain à treize heures trente (13 h 30).

285

Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la Commission aimerait vous présenter les quelques règles qui prévalent habituellement lors des audiences publiques du BAPE. Chaque participant est autorisé à poser deux (2) questions seulement, de manière à permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre aussi souvent qu'il le désire.

290

Je vous demande de limiter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Cette première partie de l'audience est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet. Et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie de l'audience, pour venir expliquer vos opinions à la Commission.

295

Vu le nombre de sujets que nous devons aborder, je demande aux participants de poser des questions courtes et de noter brièvement les réponses afin d'éviter de répéter ces réponses. À nos interlocuteurs et particulièrement au promoteur, je demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et simples.

300 Et pour éviter les échanges directs entre le promoteur, les porte-parole et le public, toutes les questions seront adressées à la présidence de la Commission et je me chargerai de les acheminer au promoteur, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou aux autres personnes-ressources les mieux habilitées d'apporter des réponses. De la même manière, toutes les réponses seront adressées à la Commission.

305 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet particulier.

310 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes de la part des interlocuteurs et des participants ne seront pas tolérées.

Il est évidemment défendu de fumer dans la salle et ce serait grandement apprécié si vous pouviez fermer vos cellulaires.

315 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement le seront le plus tôt possible. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors de séances subséquentes ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans le site Internet et dans les centres de consultation.

320 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit le dépôt.

325 **PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE**
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

330 Alors je vais maintenant lire la requête d'audience qui était adressée à monsieur Mulcair. C'est une requête qui est signée par le chef des Mi'gmaqs de Listuguj. La lettre officielle est rédigée en anglais et elle sera déposée et demeure le document officiel, mais nous avons ce soir réussi à avoir une traduction et je vais vous lire cette lettre en français, je vais vous lire la traduction.

La communauté autochtone de Listuguj a été informée de l'annonce publique faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et qui concerne le développement de l'énergie éolienne par Énergie Éolienne Murdochville inc. pour le projet situé à Murdochville.

340 Il est d'une importance capitale pour nous de pouvoir exprimer nos préoccupations et d'obtenir des réponses à nos questions lors de ce processus d'évaluation environnementale.

345 Étant donné que ni le gouvernement du Québec ni Hydro-Québec Production ne nous ont consultés en tant que partie concernée, car c'est sur nos territoires ancestraux que ce projet sera réalisé, nous devons dès maintenant demander que ces procédures tiennent compte des multiples préoccupations et interrogations que nous avons concernant ledit projet, lequel aura des conséquences sur notre mode de vie et sa pérennité.

350 Par conséquent, les Mi'gmaqs de Listuguj désirent pouvoir exprimer leurs préoccupations au sujet des impacts environnementaux et sociaux que ce projet implique pour eux lors d'une audition au jour et à l'heure qui leur sera accordé. Nous espérons que vous comprendrez et apprécierez les préoccupations sérieuses que nous avons et que vous nous donnerez la possibilité d'exprimer ces préoccupations en termes explicites.

355 Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer avec mon bureau dans les meilleurs délais pour établir un échéancier afin de faciliter ces discussions et présentations. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

360 Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Et c'est signé monsieur Scot Morrison, chef des Mi'gmaqs de Listuguj.

365 On a aussi reçu des questions que nous poserons à leur place; nous avons eu le mandat de poser ces questions.

Et quant au déroulement de l'audience, le mandat d'une audience publique est donné par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et nous procédons comme il se doit, selon les procédures des audiences habituelles.

370 Nous avons offert à la communauté de venir nous rencontrer et de poser des questions demain après-midi, mais ce n'est pas possible. Alors nous poserons les questions à leur place.

375 Alors voilà. Nous allons prendre maintenant une pause de vingt (20) minutes qui vous donnera l'occasion de vous enregistrer au registre si vous voulez poser des questions.

380

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR**

PAR LA PRÉSIDENTE:

385

J'inviterais maintenant monsieur Vincent à présenter son équipe et son projet, s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT VINCENT:

390

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur et madame les Commissaires. Mon nom est Robert Vincent, président de 3Ci et président de Énergie Éolienne Murdochville.

395

3Ci à été impliquée dans le développement de deux (2) projets éoliens Copper et Miller qui sont en parachèvement actuellement et on est heureux d'initier ce soir la période de consultation publique pour le troisième projet d'Énergie Éolienne Murdochville.

400

Donc pour m'accompagner dans la présentation du projet, je vais avoir Robert Demers de SNC-Lavalin, qui est le responsable du projet chez SNC-Lavalin. Il y a aussi monsieur Yves Richard de SNC-Lavalin comme personne-ressource. On a aussi monsieur Martin Meunier de SNC qui est disponible pour consultation par voie téléphonique au niveau des aspects sonores.

405

Je serai aussi accompagné de madame Annie Malenfant de Activa Environnement, et monsieur Martin Leblanc de Activa Environnement pour des questions touchant au volet forestier. Et finalement, monsieur Jean-François Beaulieu de 3Ci va m'accompagner comme personne-ressource.

410

Monsieur Robert Demers est celui qui fera la présentation du projet, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Demers.

415

PAR M. ROBERT DEMERS:

420

Bonsoir, je suis Robert Demers, biologiste, chez SNC-Lavalin. J'ai été responsable de l'ensemble du dossier d'étude d'impact sur l'environnement. Donc je vais amorcer tout de suite la présentation.

Il s'agit d'un projet de quatre-vingt-dix-sept millions de dollars (97 M\$), de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) de puissance, donc une puissance semblable au projet de mont Copper et de projet de mont Miller. C'est un projet qui est prévu en deux (2) phases. La phase

425 1 de neuf mégawatts (9 MW) et la deuxième phase, quarante-cinq mégawatts (45 MW). Le contrat est signé avec Hydro-Québec Production. Il a été signé en août 2003, donc ça fait pas partie de l'appel d'offres d'Hydro-Québec lancé par Hydro-Québec Distribution. C'est un projet qui a été négocié gré à gré avec Production.

430 L'étude d'intégration a été déposée à Hydro-Québec en mai 2004, l'étude d'impact environnemental depuis novembre 2004, consultation publique qui a été amorcée le 13 avril 2005; l'ingénierie finale et sélection de la technologie c'est en cours; construction, c'est prévu à partir de l'automne 2005 jusqu'à l'automne 2006.

435 Cette planche-là nous montre les trois (3) aires superficielles, les ententes superficielles qui ont été convenues avec le ministère des Ressources naturelles pour l'implantation des parcs éoliens.

440 Donc on retrouve ici, du côté est de la municipalité de Murdochville, le secteur du mont Miller, si on veut, avec le lac York, pour les gens de l'endroit qui connaissent, juste au sud. La municipalité de Murdochville, en plein centre. Ici, on a un petit secteur qui correspond au secteur du mont Porphyre et enfin, un secteur complètement du côté sud qui correspond au secteur du mont de L'Aiguille.

445 Le projet consiste en deux (2) variantes. Une variante A qui considère les machines plus importantes, d'une puissance de trois mégawatts (3 MW) ou de trois point six mégawatts (3,6 MW) avec un nombre, pour la première phase de trois (3) ou de deux (2), quarante-cinq mégawatts (45 MW), la deuxième phase, de quinze (15) et de treize (13) éoliennes.

450 La variante B est constituée de machines plus petites, d'éoliennes, de turbines plus petites, de un point cinq (1,5 MW) à un point huit (1,8 MW). Naturellement, elles sont plus petites pour une même puissance installée, on retrouve un nombre qui pratiquement correspond au double des précédentes. Donc six (6) et trente-six (36) machines de un point cinq (1,5 MW) et trente (30) machines pour des un point huit mégawatt (1,8 MW).

455 Ici on retrouve l'aménagement pour la variante A de neuf mégawatts (9 MW) donc trois (3) éoliennes qu'on retrouve au mont de L'Aiguille, dans le secteur du mont Bell et dans le secteur du mont du Porphyre, juste dans le centre ici.

460 Toujours la variante A, mais pour l'ensemble du projet! Donc les points rouges qu'on voit correspondent aux éoliennes qui seraient construites selon la variante A, dix-huit (18) emplacements. Donc on en a six (6) dans le secteur des monts York et Bell qui sont localisées près du lac York, deux (2) à l'arrière du centre de ski, si vous voulez, du mont Miller, deux (2) dans le secteur de la rivière Madeleine, mont Madeleine, trois (3) dans le secteur du mont Porphyre dans le centre ici. Et on en retrouve quatre (4) dans le secteur du mont de L'Aiguille.

465 Ce qu'on voit, les points rouges correspondent aux éoliennes. Les tracés rouges correspondent aux chemins qui doivent être construits ou aux chemins qui doivent être améliorés.

470 Ce qu'on retrouve en vert, c'est les projets actuels des monts Miller et Copper qui sont à toutes fins pratiques pour Copper construits, pour Miller, je pense qu'il reste une (1) ou deux (2) machines, deux (2) éoliennes à monter. Tout est en place, et les tracés verts correspondent aux chemins qui ont dû être construits et aménagés pour ces projets-là.

475 Donc c'était pour montrer une image de l'ensemble des trois (3) projets dans le secteur de Murdochville, donc le projet cumulatif pour trois (3) parcs de cinquante-quatre mégawatts (54 MW).

480 La variante B, donc avec des éoliennes plus petites, on en retrouve ici une (1) dans le secteur Madeleine; deux (2) à l'arrière du secteur du mont Miller, au centre de ski; et dans le secteur du lac York, on en a une (1) et une (1) à L'Aiguille. Ça c'est des machines qui sont plus petites, comme je le rappelle.

485 L'ensemble du projet variante B. Encore une fois ce sont les points rouges qui correspondent à l'emplacement des éoliennes, avec les tracés rouges, les chemins d'accès à aménager ou améliorer et les points verts, c'est toujours les projets Copper et les projets Miller qui sont construits.

490 Retombées économiques! On parle du début des travaux en septembre 2005, mise en service fin 2006. Cent (100) emplois de construction prévus en période de pointe; continuation de la construction à Murdochville pour un autre deux (2) ans, parce qu'il faut parler que c'est un projet qui vient à la suite des projets Copper et Miller qui sont sur le point d'être terminés.

495 Donc ça intègre une consolidation et le maintien des activités commerciales à Murdochville.

Le troisième projet qu'on fait met cent soixante et deux mégawatts (162 MW) d'éolien installé à Murdochville, trois cent mille dollars (300 000 \$) de taxes foncières annuellement, une possibilité de partenariat financier avec la Ville de Murdochville.

500 Description plus particulière du projet! On parle d'aires de travail pour le montage des éoliennes de quatre mille mètres carrés (4000 m²). Donc pour chacune des éoliennes, on a besoin de quatre mille mètres carrés (4000 m²) pour ce qui est des travaux de construction, l'installation de la grue et l'installation des éoliennes comme telles. Cette superficie a été réduite aux zones plus sensibles.

505 Des chemins d'accès. Des chemins d'accès qui seront construits et aménagés ici, en fin de compte, des chemins forestiers de même gabarit que pour l'exploitation forestière qui se

510 passe déjà dans le secteur de Murdochville. Donc on parle des emprises de dix-huit (18 m) à vingt-trois mètres (23 m), et une surface de roulement de dix mètres (10 m).

Pour la variante A, celle avec des éoliennes plus importantes en capacité de production, donc moins en nombre, on parle de seize kilomètres (16 km) de chemins à construire, quatre point six kilomètres (4,6 km) à aménager.

515 Pour la variante B, plus d'éoliennes, on parle de vingt-six kilomètres (26 km) de chemins à construire et de neuf kilomètres (9 km) de chemins à améliorer.

520 On parle aussi de lignes de transport d'électricité à trente-quatre point cinq (34,5) kV. Pour faire une image, trente-quatre point cinq (34,5) kV, c'est légèrement supérieur à ce qu'on retrouve à travers les rues ici de la ville qui se trouve à alimenter l'ensemble des maisons qui sont des lignes à vingt-cinq (25) kV.

525 Donc c'est des lignes de transport qui sont situées soit dans l'emprise des chemins ou en dehors des chemins d'accès, elles sont sur monopoteaux. On parle de vingt-quatre kilomètres (24 km) de lignes la variante A et de trente-quatre (34 km) pour la variante B.

530 On parle aussi d'un poste élévateur qui permet de relever la tension de trente-quatre point cinq (34,5 kV) qui sort du parc d'éoliennes pour la monter à cent soixante et un (161) kV. C'est la tension du poste d'Hydro-Québec ou des lignes d'Hydro-Québec dans le secteur, qui permettent de recevoir cette électricité.

535 On parle d'un déboisement total qui représente moins de un pour cent (1 %) de l'ensemble de la zone d'étude. Donc pour la variante A, on parle de soixante-trois hectares (63 ha) de déboisement, variante B, quatre-vingt-seize hectares (96 ha). C'est naturellement le déboisement qui est requis pour l'étape de construction. Une fois que le projet est construit, à ce moment-là, il va y avoir reboisement des superficies qui sont non sollicitées, non requises pour la partie exploitation.

540 Caractéristiques des éoliennes! On parle de tour donc du mât, la tour, vous l'avez ici, c'est le poteau qui reçoit la nacelle. On parle de soixante-sept (67 m) à quatre-vingts mètres (80 m). C'est des hauteurs qui peuvent varier. Généralement, on parle de quatre-vingts mètres (80 m) sauf qu'à certains endroits plus sensibles au point de vue visuel, cette hauteur est ramenée plus basse.

545 Le rotor! Donc le rotor, c'est l'ensemble des trois (3) pales avec ici la nacelle dans le centre. Donc on parle d'un rotor qui varie de quatre-vingt-deux (82 m) à cent dix mètres (110 m) selon l'importance de chacune des éoliennes.

550 Les vitesses du vent, pour le fonctionnement, on parle entre trois (3 m/s) et vingt-cinq mètres par seconde (25 m/s), et le nombre de révolution des pales de douze (12) à vingt (20) selon le type d'éolienne retenu.

555 Ici, c'est au niveau de la description un peu de l'ensemble du secteur à l'étude. Donc vous avez en plein centre, ici, la ville de Murdochville. Juste à l'est, le centre de ski du mont Miller. Vous avez un secteur récréotouristique dans le coin du lac York, avec une base de plein air. Et on retrouve les prises d'eau, elles sont souterraines à présent, et on retrouve ici des antennes de télécommunication sur le mont Miller près du centre de ski, tout en haut du centre de ski, et un autre système de télécoms dans le coin du mont de L'Aiguille. Donc c'est les principales caractéristiques du milieu.

560 Les principaux enjeux environnementaux spécifiques! On parle d'impact au niveau de l'utilisation du territoire. Les enjeux, c'est les tours de télécommunication dont on a tenu compte; le centre de ski; la ville de Murdochville comme telle. C'est un secteur qui était utilisé surtout à des fins d'exploitation forestière; il y a de nombreux sentiers de motoneige, de VTT et même de sentiers équestres, les chevaux; et le Centre de plein air du lac York.

570 Une autre préoccupation, c'était l'ambiance sonore. L'ambiance sonore, au niveau de la zone résidentielle donc qui est concentrée presque exclusivement dans le secteur de la ville de Murdochville, et le Centre de plein air du lac York.

Retombées économiques qui ont été aussi considérées pour la phase de construction et la phase exploitation du projet.

575 Au niveau de la sécurité publique, un élément qui ressort, c'est la circulation sur les routes, parce qu'il faut penser que le matériel qu'on transporte, les composantes des éoliennes, c'est quand même de gros gabarit, donc c'est du transport hors-norme. Donc il fallait tenir compte de cet aspect-là sur la sécurité du public.

580 Au niveau visuel, deux (2) types d'observateurs: les observateurs fixes. Donc les observateurs fixes qui sont concentrés dans la ville de Murdochville et dans le Centre de plein air du lac York qui, à cet endroit-là ils sont fixes mais, par contre, ils sont saisonniers; c'est un centre qui n'est pas ouvert à l'année, seulement que durant l'été. Et les observateurs mobiles qui se retrouvent sur les principales routes, dont ici la 198.

585 Au niveau de l'avifaune, les oiseaux, on parle de perte d'habitat pour la nidification et particulièrement pour la grive de Bicknell dans le secteur de Murdochville. La mortalité des espèces migratrices, donc les oiseaux qui sont en période de migration qui pourraient se heurter sur les éoliennes, donc mortalité. Et la problématique des chauves-souris qui, la mortalité est due au fonctionnement des éoliennes aussi.

590

595 Au niveau visuel, il y a eu plusieurs points de simulation visuelle. Donc on retrouve ici notre projet, donc le secteur du mont Porphyre dans le centre, mont de L'Aiguille, mont Miller et on a déterminé six (6) emplacements où les points de vue étaient plus stratégiques, si vous voulez. Donc le premier des secteurs qu'on retrouve, vers le mont Porphyre, depuis l'intersection de la route 198 et la route du lac Sainte-Anne, qui est environ cinq point deux kilomètres (5,2 km) au nord de Murdochville. Donc lorsqu'on vient de l'Anse-Pleureuse, on voit ces sites-là et on voit ici le mont du Porphyre.

600 La variante A, donc des machines de trois mégawatts (3 MW), trois point six mégawatts (3,6 MW), il y en a trois (3) sur le mont du Porphyre, c'est l'image qu'on verrait. Variante B, on parle de machines plus petites, à ce moment-là, on en aurait quatre (4) dans le secteur Porphyre.

605 Vers le mont du Porphyre, depuis le sud de la ville de Murdochville, à l'intersection de la route 198 et de l'avenue Miller, donc on voit ici le mont du Porphyre et l'ensemble de la ville de Murdochville, avec la halte de déblais des activités minières à côté.

610 Donc pour ce qui est de la variante A, des plus grosses éoliennes, on n'en voit aucune. Il y en avait une au précédent, mais on l'a enlevée pour des raisons d'impact, elle a été soustraite, mais pour les grosses machines, il y en a aucune qui va être visible à partir de cet endroit-là, vers le mont du Porphyre.

615 Par contre, au niveau de la variante B, les machines plus petites, on a vu tantôt qu'il y en avait une (1) de plus, une quatrième, donc on la retrouve ici, à proximité, juste au-dessus de la halte de déblais, sur le mont du Porphyre.

620 Vers le mont de L'Aiguille, à partir de la ville de Murdochville, près de l'hôtel de ville. Donc on est près de l'hôtel de ville, et ici vous avez le mont de L'Aiguille avec les antennes de télécoms, il y a entre autres Télus qui se retrouve-là. Ici des traces ou des résidus de traces des activités minières de la Noranda.

625 Avec la variante A, on voit apparaître une (1) éolienne qui est juste du côté droit, si vous voulez, du mont de L'Aiguille. Et la variante B, il y en a une qui apparaît ici, qui est beaucoup plus éloignée et puis on a celle-là qui est toujours au même emplacement mais elle devra être plus petite en dimension.

630 Vers le mont de L'Aiguille, depuis la route 198, à quatre point trois kilomètres (4,3 km) au sud-est de Murdochville, donc c'est ce qu'on voit. Vous avez la route 198, ici, Murdochville se trouve dans le fond de la vallée ici. Et vous avez le mont de L'Aiguille avec les antennes de télécoms.

Pour la variante A, on voit les éoliennes telles qu'elles apparaîtraient. Variante B, on a plus d'éoliennes, nécessairement on les retrouve ici.

635 Point de vue 5, c'est vers le mont du Porphyre, à partir du sommet du mont Miller. À
partir du sommet du mont Miller, c'est le centre de ski. Donc tout au haut du centre de ski, si on
regarde vers le mont du Porphyre, c'est l'image qu'on voit ici. L'éolienne que vous avez là, c'est
une des cinq (5) éoliennes qui a été construite en phase 1 sur le projet Copper. Donc lors de la
prise de vue en septembre, elle était déjà construite, celle-là. C'est des éoliennes de un point
huit mégawatt (1,8 MW).

640 Voilà le projet sur le mont Porphyre avec la variante A, des machines plus grosses,
donc c'est les trois (3) éoliennes qu'on retrouvait. Pourquoi on les voyait pas tantôt, c'est que la
ville est ici, si on va en prolongation par rapport au mont du Porphyre, c'est sûr qu'on ne les voit
pas, elles sont en arrière du mont. Variante B, les quatre (4) éoliennes en question, qu'on a
645 présentées. Donc il y en avait une (1) de visible tantôt, si vous vous souvenez, de l'autre point
de vue.

Vers le mont de L'Aiguille, toujours à partir du haut du centre de ski, vous avez toute la
municipalité de Murdochville ici au pied. C'est les éoliennes qui étaient existantes, deux (2) des
650 cinq (5) éoliennes qui étaient construites au moment de la prise de photo phase 1 de Copper, et
vous avez le mont de L'Aiguille qu'on voit ici, dans le centre. Donc voilà les éoliennes qui se
rajoutent au niveau de la variante A. Variante B, plus de machines, un peu plus petites.

Vers les monts Bell et York à partir du Centre de plein air du lac York, donc ici vous
655 avez le lac York comme tel, vous avez le centre de plein air; juste sur le côté droit ici, il y a des
chalets, comme probablement on va voir demain, et un camping qui est dans le boisé ici en
arrière.

Variante A, donc les plus grosses éoliennes, voilà, on en verrait six (6) à partir de ce
660 point de vue là. Variante B, des machines un peu plus petites mais plus nombreuses
nécessairement, toujours à partir du même point de vue.

Les impacts sur le milieu physique, on parle de substrats et drainage. Disons que le
secteur à l'étude, c'est des minces dépôts de till sur le roc. C'est des cours d'eau intermittents
665 qui caractérisent la majeure partie de la zone d'étude, on est en zone montagneuse, donc on
retrouve des cours d'eau intermittents, c'est la source ou la base de la majorité des cours d'eau.

Un impact faible. L'ensemble des activités de construction vont être soumises au
Règlement des normes d'intervention en forêt publique et aux différentes lois et règlements et
670 directives qui s'appliquent. Donc tous les éléments de construction physique, chemins, lignes
électriques ou déboisement ou excavation pour les parcs de travail et installation des fondations
des éoliennes, vont être soumis à ces normes-là qui régissent déjà la construction des chemins
forestiers. Donc il vont concerner toute la question substrats et drainage.

675 Traversées de cours d'eau, elles seront soumises aussi au mêmes règlements, donc
c'est très très spécifique à ce niveau-là. Et techniques et recommandations des guides du

ministère des Ressources naturelles Forêt. Les puits et prises d'eau potable sont à très grande distance du site des travaux.

680 Au niveau biologique, couvert forestier, on est dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc. Il y a un écosystème forestier exceptionnel du lac Hunter, qui est situé à proximité de la zone d'étude. Il y a des espèces rares qui ont été citées comme la sabline à grande feuille, calypso bulbeux et l'orchis. On trouve les impacts faibles.

685 Rappelons que le déboisement représente un maximum de un pour cent (1 %) pour les variantes A ou B. Le déboisement se fait selon le Règlement des normes d'intervention puis les techniques et recommandations du guide ministère des Ressources naturelles, comme tous travaux de déboisement. La récupération du bois coupé lors des travaux, un système forestier exceptionnel non touché par le projet, il y a aucune espèce rare à proximité des sites de
690 travaux.

 Au niveau des poissons, c'est une région où dominant les espèces de la famille des salmonidés, les truites, saumons. L'espèce dominante dans la zone d'étude, c'est des salmonidés, comme je vous dis, la truite mouchetée ou le saumon. Impact faible, il y a aucune
695 espèce rare ou menacée parmi les poissons.

 Les traversées de cours d'eau se font selon les mêmes normes que les chemins forestiers. Il y a des périodes de restriction des travaux lors du frai, si la traversée de cours d'eau, il y a une frayère qui est identifiée à cet endroit-là. Et cette frayère-là se fera une fois
700 que le projet sera finalement implanté sur le terrain, il y aura une caractérisation de l'habitat qui va être faite par un biologiste afin de s'assurer si vraiment le secteur représente un habitat potentiel pour la fraie. S'il y a lieu, il y aura restriction des travaux, c'est-à-dire une période de temps où on ne fera pas de travaux pour ne pas avoir d'impact sur cette ressource.

705 Faune terrestre, bien c'est le domaine de l'ours noir, de l'orignal et du lynx du Canada. Impact faible, aucune espèce rare menacée. Dérangement temporaire de la faune durant les activités de construction. Aucun impact appréhendé par la modification de l'habitat ou la présence des éoliennes au niveau de la faune terrestre.

710 Et il y a la mise en place d'une Table de concertation qui serait composée des principaux intervenants utilisateurs du milieu qui feront part de leurs préoccupations et que ces préoccupations devront être tenues compte lors des travaux et lors de l'exploitation du parc.

 Au niveau des oiseaux, il y a eu un inventaire de l'avifaune. On a retrouvé cinquante-
715 quatre (54) espèces d'oiseaux nicheurs, trois (3) espèces d'oiseaux de proie. Dans les espèces rares, grive de Bicknell, l'aigle royal, l'arlequin plongeur. Et c'est des habitats qui sont propices pour la nidification de la grive de Bicknell. Impact faible, aucun corridor de migration connu, dérangement temporaire par le bruit lors des travaux.

720 Pour l'habitat de la grive de Bicknell, déplacement de la machinerie uniquement dans
les aires des travaux. Pas de déboisement lors de la nidification. Des aires de travail réduites
aux zones sensibles, je parlais tantôt de quatre mille mètres carrés (4000 m²) ou à peu près
725 quatre mille-quatre mille cinq cents mètres carrés (4000 m²-4500 m²) requis. Dans le cas du
secteur des grives de Bicknell, ça serait ramené à mille cinq cents mètres carrés (1500 m²) par
parc de travail. Toute surface non requise sera végétalisée.

730 Donc très faible mortalité des oiseaux par les impacts avec les éoliennes. Les impacts
américains, canadiens et européens, toutes espèces confondues, on parle de un point quatre-
vingt-deux (1,82) oiseau par éolienne par année.

735 Au niveau des chauves-souris, il y a pas d'habitat dans la zone d'étude, mais un
hibernacle a été localisé dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Des études récentes
tendent à démontrer que depuis peut-être une période de deux (2) ans, cet hibernacle serait
plus ou moins utilisé ou pas utilisé du tout.

740 Donc pas d'impact significatif, mais on a considéré, nous, que l'hibernacle était quand
même là au moment de l'étude. Il y a une grande distance de l'hibernacle, quarante kilomètres
(40 km). Taux de mortalité des chauves-souris, selon les différents suivis qui ont été réalisés
un peu partout, on arrive avec des concentrations de mortalité à peu près semblables, donc une
745 moyenne environ de deux (2) chauves-souris par éolienne par année.

750 Sur le milieu humain, activités agrotouristiques, Centre de plein air du lac York, station
de ski, chasse et pêche, exploitation forestière, des parcelles destinées aux coupes forestières
dans le cadre du plan quinquennal qui est modifié, transport routier au niveau de la circulation
des camions lourds pour le transport des composantes des éoliennes, ce sont tous des
755 éléments du milieu humain sur lesquels on retrouve des impacts.

760 On retrouve un niveau d'impact faible. Il y aura une signalisation appropriée en période
de chasse. Aucune coupe forestière qui est prévue dans la zone d'étude pour 2005-2006.
Donc les travaux se font à un moment donné où il y a pas de coupe forestière dans le secteur,
donc pas d'impact.

765 Le transport des composantes des éoliennes est soumis au Règlement sur le permis
spécial de la circulation du ministère des Transports. Donc on doit aller chercher un permis de
transport, en conséquence ça devient un impact faible.

770 Et toujours la mise en place de la Table de concertation qui permet de diminuer
l'ampleur des impacts sur le milieu humain.

775 L'impact moyen, positif, au niveau de l'ouverture de nouveaux territoires par la
construction de nouveaux chemins forestiers. C'est que les chemins qui vont être construits
dans le cadre du projet demeurent accessibles au public, parce qu'on est localisé en terre

publique, donc demeurent aussi accessibles aux exploitants forestiers. Donc on ouvre un nouveau territoire, donc il y a un impact positif à ce niveau-là.

765

Au niveau du paysage! Paysage naturel, montagneux et vaste. Vue variable selon la topo, l'élévation, l'observateur et le type de végétation à proximité. C'est des impacts qui varient d'importance mineure à moyenne. Il y a pas de percée visuelle qui montre l'ensemble des éoliennes. À nulle part dans le secteur de Murdochville, on peut voir l'ensemble du dossier qui fait l'objet de cette étude-là, du cinquante-quatre mégawatts (54 MW), comme on ne peut pas voir l'ensemble des trois (3) projets non plus, d'aucun site.

770

Les distances sont conformes à la réglementation municipale et des MRC. Les impacts peuvent être considérés comme négatifs ou positifs. Selon les consultations publiques, la distance des éoliennes pourrait constituer même un attrait récréotouristique. Donc c'est un impact qui est quand même significatif qu'on considère moyen, mais pour certains, ils vont le considérer comme négatif, pour d'autres ils vont le considérer comme positif, on n'a qu'à penser dans la région de Cap-Chat où il y a même une petite industrie récréotouristique qui s'est montée autour de ça avec un centre d'interprétation.

775

780

Ambiance sonore! Niveau sonore peu élevé actuellement. Des impacts faibles. La distance des éoliennes. Comme on a montré, les éoliennes sont quand même distantes du secteur. En résumé, elles sont plus éloignées, sauf pour le secteur du mont Porphyre, elles sont plus éloignées que les projets Copper et Miller qu'on retrouve actuellement.

785

Il y a une faible augmentation du climat sonore à Murdochville, et un peu plus au Centre de plein air du lac York. Les niveaux sonores sont tous partout conformes à la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. On respecte les normes en tout temps.

790

Au niveau de télécommunication, il y a les antennes sur le mont Miller qui est l'antenne de Radio-Canada, et sur le mont de L'Aiguille. Il y a eu une étude spécialisée qui a été faite par une firme de consultants dans le domaine, qui démontre qu'il y a aucune dégradation perceptible de la qualité des signaux de télévision reçus, en aucun endroit de la ville de Murdochville.

795

Cette étude de télécom nous a conduit aussi à déplacer une des éoliennes, parce qu'elle risquait de causer un problème pour l'antenne de télécommunication qui est localisée sur le mont Miller. C'est une antenne point à point, donc l'éolienne faisait comme obstacle, si vous voulez, au signal, donc il a fallu déplacer l'éolienne et ça a été apporté comme mesure de correction.

800

Retombées économiques! Utilisation de main-d'œuvre locale et régionale sauf pour le transport, la mise en place des éoliennes qui exige de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée. Il faut penser que les fournisseurs d'équipement ont des garanties de résultats à

805

donner aux promoteurs, donc ils tiennent à ce que ces travaux-là soient faits par une main-d'œuvre spécialisée.

810 Donc un impact moyen positif. En phase de construction, emploi de soixante-quinze (75) personnes avec une pointe de cent (100) personnes et ça, c'est basé quand même sur des dossiers qui ont été réalisés en région déjà, c'est pas des chiffres en l'air comme ça, c'est basé sur de la réalité. En phase d'exploitation, on parle d'une dizaine d'emplois permanents qui vont être créés.

815 Au niveau des impacts cumulatifs au niveau sonore, cumulatifs on parle ici si on considère les trois (3) projets réalisés. Il y a déjà Miller, Copper qui sont construits. On rajoute le projet de Murdochville, donc quels seraient les impacts cumulatifs qui pourraient avoir une certaine signification. Donc au niveau sonore, l'impact appréhendé demeure faible avec le cumul des trois parcs. On respecte en tous endroits les normes du ministère du
820 Développement durable, de l'Environnement, Parcs.

Au niveau des oiseaux, selon la littérature internationale, mortalité moyenne de cent soixante-quinze (175) oiseaux par année pour l'ensemble des trois (3) parcs; basée sur les statistiques des parcs Copper et Miller, point quarante-sept (0,47) oiseau par éolienne par
825 année, cumulative de quarante-cinq (45) oiseaux.

Il faut dire qu'en 2004, il y a eu une étude de suivi de la mortalité sur les cinq (5) éoliennes qui sont présentes sur le mont Copper. Le suivi a démontré qu'on avait une moyenne de point quarante-sept (0,47) oiseau par éolienne. Donc si on ramène ça vraiment avec
830 l'utilisation du territoire de Murdochville, on parle pas de cent soixante-quinze (175) oiseaux, on parlerait de quarante-cinq (45) oiseaux par année pour les trois (3) parcs.

Au niveau de l'économie, environ trente (30) emplois permanents qui vont être reliés à l'entretien des parcs éoliens et une consolidation des emplois reliés à la construction.
835

Télécoms, l'ensemble des trois (3) parc n'entraînera pas d'incidence significative sur les télécommunications. L'étude que je vous ai parlé tantôt, qui était spécialisée puis qui traitait de l'aspect des télécoms, démontre que même en considérant les trois (3) parcs, il y a pas de problème significatif.
840

Au niveau visuel, la variante A, impacts cumulatifs. Ça, c'est en faisant les simulations, en considérant que les trois parcs sont construits. Donc la variante A, des plus grosses machines, on a choisi un endroit où on pouvait avoir le plus une vue d'ensemble. Donc c'est le pire des cas, on est sur le dessus du mont Miller, sur le dessus du centre de ski, donc on voit
845 ici, la variante A, impacts cumulatifs de l'ensemble du projet. Variante B, donc plus de machines.

Vers le mont de L'Aiguille, toujours à partir du même point d'observation qui est très haut, les impacts cumulatifs variante A, impacts cumulatifs de la variante B, plus de machines.

850

Optimisation environnementale du projet! Il y a eu des nouvelles localisations d'éoliennes en tenant compte de la zone tampon de l'écosystème forestier du lac Hunter que je vous ai parlé tantôt. Ça l'a obligé le déplacement d'éoliennes.

855

Il y a eu aussi des nouvelles localisations suite aux simulations visuelles, aux simulations sonores et aux études de télécommunications. Entre autres, il y a des éoliennes qui ont été déplacées sur le mont Porphyre à cause du sonore et du visuel. Télécom, il y a une éolienne sur le mont de L'Aiguille qui a dû être déplacée pour ces contraintes-là.

860

Il y a eu aussi une utilisation optimale du réseau de chemins forestiers existant. Il y a des chemins forestiers qui ont été construits pour les parcs Copper et Miller, on a voulu aussi localiser nos éoliennes de façon à minimiser et à utiliser le plus possible ces chemins-là.

865

Il y a eu des modifications des lieux d'implantation en période des travaux dans les secteurs fortement utilisés par la grive de Bicknell. Dans ces secteurs-là, il y a des périodes de travaux qui ont été mises en place, et puis des superficies qui ont été amoindries.

870

Suivis environnementaux! Une fois que le projet est réalisé, le promoteur protégera l'environnement dans toutes ses activités.

Au niveau phase de construction, en plus des mesures générales et du respect des réglementations en place, il y a une caractérisation biologique des traversées de cours d'eau.

875

Au niveau de la phase d'exploitation, il y a un suivi de deux (2) ans portant sur les cas de mortalité d'oiseaux et de chauves-souris en utilisant la méthode des carcasses retrouvées, une méthode qui est acceptée par le Service canadien de la faune et aussi les gens de la Faune Québec.

880

Suivi du milieu sonore! Donc une fois que les projets seront implantés, suivi du milieu sonore pour mesurer les niveaux réels du son émis pour voir si les simulations qu'on a faites sont valables, en tenant compte des effets cumulatifs.

885

Pour les aspects de la sécurité, mettre en place une signalisation appropriée pour rappeler aux chasseurs la présence humaine rattachée à l'entretien du parc éolien.

Et un suivi au niveau des télécommunications. On a parlé tantôt d'impact négligeable, il s'agit de le vérifier.

890

À cette étape-ci, il y a des éléments nouveaux qui ont été apportés très récemment dans le projet, que je voulais vous présenter ici, ça va être présenté très rapidement.

C'est qu'on a essayé encore une fois avec le promoteur d'optimiser l'ensemble du dossier pour rendre les impacts moins importants. Donc dans ce secteur-là, lors de l'information publique, la soirée de consultation publique qui a été tenue par le BAPE, il y a eu une problématique particulière qui a été soulevée dans tout le secteur du mont Porphyre.

895

Donc le mont Porphyre, les gens, il y avait la question du visuel, il y avait la question du sonore, parce que c'est un parc qui est très près de Murdochville, et il y avait aussi la question de l'utilisation des chemins pour les VTT et les piétonniers.

900

Donc on a essayé de voir s'il y aurait pas possibilité d'optimiser ça. À ce niveau-là, il y a eu des discussions par la suite qui ont été entreprises entre le ministère des Ressources naturelles terre et le promoteur pour voir s'il y avait possibilité de modifier cette aire-là, ici dans le secteur du mont Porphyre, de la remplacer par une autre. Et rappelons ici que dans le secteur du mont Porphyre, c'est les endroits où les éoliennes sont le plus productives, au point de vue des estimations.

905

Donc après discussion et entente avec le ministère des Ressources naturelles forêt, il a été convenu de remplacer cette aire-là dans un secteur qu'on retrouve ici près du mont de L'Aiguille et qui est localisé sur le secteur de la Sépaq, la Réserve faunique des Chic-Chocs.

910

À ce moment-là, pour diminuer les impacts, les trois (3) éoliennes qui étaient prévues sur Porphyre deviendraient localisées dans le secteur de la Réserve faunique des Chic-Chocs. Et pour récupérer la perte d'énergie, pour arriver à un bilan global du parc de cinquante-quatre mégawatts (54 MW), optimum, il y a eu aussi une entente de déplacer les éoliennes qui étaient localisées dans le secteur de la rivière Madeleine, les trois (3) éoliennes, et de venir les implanter dans le secteur ici.

915

Donc on retrouve les six (6) éoliennes qui ont été relocalisées, donc qui proviennent du mont Porphyre et qui proviennent du mont Madeleine. Ces six (6) éoliennes-là, si on regarde la relocalisation de ces six-là (6) par rapport Porphyre et secteur de la Madeleine, il y a un bilan global, au niveau environnemental, qui est positif.

920

Donc ça, c'est des modifications qui ont été apportées vers la fin de la semaine dernière.

925

Donc voilà, ça complèterait ma présentation. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

930

Cette nouvelle configuration, est-ce que c'est possible d'avoir une carte? Parce que nous, dans les documents, on n'a rien qui comporte une mise à jour.

PAR M. ROBERT VINCENT:

935 On pourrait vous déposer une carte demain en couleurs, si c'est possible, si c'est
préférable pour vous?

PAR LA PRÉSIDENTE:

940 En avez-vous une que je peux vous emprunter ce soir?

PAR M. ROBERT VINCENT:

945 On a une carte électronique seulement ce soir, mais demain, je pourrais peut-être
demander à des gens ici de vous imprimer trois (3) cartes couleurs demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

950 Puis cette nouvelle configuration là est seulement pour la variante A ou pour la variante
B? Qu'est-ce qui arrive avec la variante B?

PAR M. ROBERT VINCENT:

955 Je vais laisser monsieur Demers répondre à cette question.

PAR M. ROBERT DEMERS:

960 Dans le sens de l'optimisation que je vous ai parlé tantôt, d'essayer de récupérer le plus
possible et de diminuer les impacts, on a demandé aussi au promoteur s'il était pas possible de
se fixer sur une variante.

965 Donc de façon non finale, la tendance a été faite dans le sens de considérer un parc de
cinquante-quatre mégawatts (54 MW) mais avec des éoliennes de trois mégawatts (3 MW)
chacune. Donc on revient à ce moment-là avec la variante A.

970 Je veux pas prendre l'engagement envers personne. À l'étape-ci, les négociations se
poursuivent, on peaufine, si vous voulez, la faisabilité, c'est un scénario qui est possible, ce que
je vous montre là, le déplacement dans le secteur de la Sépaq, et le fait qu'on choisisse des
machines trois mégawatts (3 MW), ça tend vers ça et puis ça, ça ferait en sorte de diminuer
l'ensemble des impacts.

Parce qu'il faut penser qu'on place des machines de trois mégawatts (3 MW) ou des
machines de un point huit mégawatts (1,8 MW) comme celles qui sont installées, c'est les
mêmes hauteurs de tour, c'est les rotors qui sont de dimension différente; au lieu d'avoir des

975 rotors d'une quarantaine de mètres, les pales d'une quarantaine de mètres, on a des pales d'une cinquantaine de mètres, cinquante-deux-cinquante-quatre mètres (52 m-54 m) chacune.

Donc on arrive avec une hauteur totale qui est de l'ordre de sept (7 m) à huit mètres (8 m) plus haute que les machines qu'on peut apercevoir actuellement sur Copper-Miller.

980

Donc la faible augmentation de proportion, par rapport au fait qu'on diminue pratiquement de moitié la quantité de chemins, qu'on diminue pratiquement de moitié les lignes électriques nécessaires, qu'on diminue de moitié les emplacements d'éoliennes, et pratiquement aussi de moitié les effets possibles pour la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, parce que le rotor est quand même, c'est un peu plus haut, mais les oiseaux normalement voyagent un peu plus haut que ça, ils sont normalement à des hauteurs qui sont plus dans l'ordre du deux cents (200 m) à quatre-cinq cents mètres (400 m-500 m) d'altitude, donc ça l'a comme bilan global de diminuer l'ensemble des impacts sur les milieux physiques, sur les milieux biologiques.

990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez un document qui soutient cette nouvelle configuration où il y a une évaluation des impacts?

995

Parce que là, on a besoin d'une mise à jour sur les impacts. Toutes les données qu'on a, c'était pour l'ancienne configuration.

Est-ce que vous avez préparé un document à cet effet-là?

1000

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je vais laisser monsieur Demers répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1005

Oui voilà. Non, c'est qu'il y a pas de document encore de complété. Comme je vous dis, ça s'est finalisé, cette approche-là, seulement dans le courant de la semaine dernière.

1010

Mais par contre, moi, je pense qu'il devra y avoir éventuellement une étude, mais on s'est quand même basé – quand je vous parle le bilan global, il faut penser que c'est nous aussi qui avons travaillé sur les dossiers Copper et Miller.

1015

Et dans le secteur où on vient localier les éoliennes, dans le secteur de la Sépaq, c'est quand même un secteur qui était en bonne partie compris à l'intérieur de la zone d'étude du mont Copper. Donc on part pas de rien, là.

1020

Le bilan, je suis convaincu qu'il va demeurer positif, mais c'est sûr que ça reste à, si vous voulez, argumenter à l'aide probablement d'un rapport. Je veux pas prendre position par rapport du ministère de l'Environnement, mais j'imagine que les gens vont demander quelque chose à ce niveau-là.

Mais on n'a pas eu le temps de le préparer.

1025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je demanderais au ministère de l'Environnement qu'est-ce que vous entendez faire par rapport à cette situation?

1030

PAR M. DENIS TALBOT:

Notre intention est de tout évidence de demander un rapport qui va expliquer ces modifications-là, les impacts, la comparaison des impacts avec ce qu'il y avait avant puis le projet tel que modifié ou optimisé selon l'initiateur.

1035

C'est sûr, moi aussi, je viens de l'apprendre, ou à peu près. J'ai aucun écrit, aucun rapport moi non plus, mais c'est certain qu'on va en demander un pour poursuivre l'évaluation du projet avant l'autorisation puis la recommandation.

1040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça, vous allez demander ça pour le dépôt quand? Parce que nous, on a besoin de ce rapport d'impact, de cette nouvelle configuration, pour rédiger notre rapport.

1045

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, je leur demande maintenant de me le déposer, de le déposer le plus tôt possible au ministère de l'Environnement, qu'on puisse en faire parvenir des copies à la Commission.

1050

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et les gens aussi qui veulent écrire des mémoires auraient besoin de l'information pour préparer leurs mémoires, alors j'aimerais ça si on pouvait fixer une date limite!

1055

On sera ici dans la semaine du 20 juin.

PAR M. DENIS TALBOT:

Est-ce que c'est possible pour vous de produire quelque chose?

1060 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Si je comprends, madame la Présidente, vous aimeriez que d'ici trois (3) semaines, on dépose l'information, c'est ce que je comprends?

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, j'aimerais d'ici deux (2) semaines pour que les gens puissent en prendre connaissance puis possiblement modifier leur position dans leur mémoire.

1070 Si vous avez déplacé des éoliennes pour maximiser certaines choses puis réduire les impacts, ce serait important que les gens soient au courant le plus tôt possible.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1075 Je vais demander à monsieur Demers de qualifier!

PAR M. ROBERT DEMERS:

1080 Il faut penser qu'on est une partie de cette semaine ici. Moi, je me sentirais personnellement plus confortable si on se disait qu'on vous le dépose lors de la prochaine séance du BAPE pour le 21 juin au plus tard.

1085 Je voudrais pas prendre l'engagement trop vite puis arriver avec un document qui va être précipité. Il faut comprendre quand même que c'est des ajustements relativement importants, et si on veut faire un travail sérieux, il faudrait sortir l'ensemble des composantes environnementales, ça exige un minimum.

1090 Regardez, le 21 juin, si on enlève cette semaine, c'est trois (3) semaines pour que le rapport soit déposé et imprimé. On a de la cartographie à préparer et tout ça, je me sentirais plus à l'aise. Ça nous donne à peine deux (2) semaines en fait pour préparer le rapport.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095 Je pense qu'on peut s'entendre pour un rapport détaillé quand on reviendra pour la deuxième partie de l'audience, mais j'aimerais quand même avoir une cartographie de la nouvelle aire de configuration et aussi un bilan global, pour que les gens puissent quand même être au parfum des choses, pour préparer leurs mémoires.

1100 Et ça, j'aimerais ça avoir ça la semaine avant qu'on dépose les mémoires.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Pour cet élément-là, madame la Présidente, si vous permettez que je rajoute!

1105 C'est qu'au niveau de la carte qui présente le plan d'implantation, puis il y a une discussion qui va avoir lieu, je pense, aussi, entre le ministère des Ressources naturelles terres et le promoteur, à savoir, est-ce qu'on se branche sur la variante de trois mégawatts (3 MW) finale, puis est-ce que ça fonctionne dans ce secteur-là, et de un!

1110 Mais un rapport synthèse qui vous présenterait grosso modo, un peu style télégraphique, les principaux enjeux, projet actuel-projet revu, avec les principaux impacts en négatif et en plus, je pense que ça, on peut s'entendre que dans le courant de la semaine prochaine, vers la fin de la semaine prochaine, vous pourriez l'avoir.

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, c'est bien.

1120 L'autre chose, c'était dans le rapport complémentaire où on disait que la sélection de la technologie va reposer sur différents critères techniques, économiques, etc., disponibilité pour rencontrer votre échéancier.

Puis vous l'avez abordé un petit peu cette question-là, quand est-ce qu'on va pouvoir savoir si vous prenez la variante A ou la variante B?

1125

PAR M. ROBERT VINCENT:

Au moment où ce qu'on se parle, on privilégie la variante A actuellement.

1130 C'est juste qu'on peut pas s'engager ce soir à sélectionner de façon définitive la variante A, mais je vous dirais qu'il y a des grandes probabilités qu'on aille vers la variante A.

Donc la sélection finale de la technologie, ce serait dans le courant de l'été.

1135 Ce soir, je vous dirais qu'il y a des grosses chances qu'on privilégie la variante A.

Et donc évidemment, si on n'est pas fixé de façon très définitive, on montera les deux (2) scénarios dans le rapport complémentaire.

1140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a quand même des conséquences au niveau de notre rapport, si on doit traiter de vous deux (2) variantes.

1145 Je pense qu'en général, quand on présente deux (2) variantes, on en choisit une dans l'étude d'impact. Puis ici, c'est assez inhabituel, où on est en présence toujours de deux (2) variantes, sans qu'il y ait un choix fait par le promoteur.

1150 Alors les gens qui veulent se positionner dans leur mémoire, ils vont prendre position pour une variante ou l'autre, est-ce que ça aura des conséquences sur vos décisions?

Notre rapport, nous, il faut le produire par rapport à un projet, pas deux (2) possibles projets. J'aimerais ça qu'on s'entende sur une date.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1155 On va être fixé, madame la Présidente, d'ici deux (2) semaines sur la variante.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 Merci. Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1165 Monsieur Vincent, est-ce que c'est possible de partager avec la salle les considérations qui vont déterminer si ce sera la variante A ou la variante B et la nature de ces considérations s'il vous plaît?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1170 Essentiellement, les considérations, c'est la disponibilité et le prix.

1175 Si on regarde l'intention du promoteur, c'est, dans les deux (2) technologies proposées, on est en discussion actuellement pour des plates-formes de trois mégawatts (3 MW). Donc évidemment, nous, notre préférence, c'est d'aller vers la plate-forme trois mégawatts (3 MW), parce qu'on pense que c'est la plate-forme porteuse dans les prochaines années, les prochaines générations.

1180 Maintenant, puisque les négociations sont pas terminées, au stade où on est actuellement, les enjeux sont la livraison et le prix.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1185 Maintenant, je vais juste prendre l'exemple parmi la série d'impacts que vous avez présentés, les impacts sonores.

Est-ce que c'est possible de partager avec nous des données sur l'état de la situation actuelle, d'après les impacts sonores et avec la superposition de la variante A, ça donne quoi comme isophones, et avec la variante B, ça donne quoi comme isophones, juste pour avoir un peu plus d'information?

1190

Et j'aurais peut-être d'autres questions concernant d'autres impacts par la suite.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1195

Je vais demander à monsieur Demers de répondre à votre question, monsieur le Commissaire.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1200

C'est que les documents qui font référence à ce que vous demandez, je ne les ai pas sous forme Power Point; ils sont à l'intérieur du rapport.

1205

On retrouve les données initiales, les données de base sur les données qui ont été prises en octobre 2004 en six (6) points de mesure, donc dans le secteur du lac York et les cinq (5) autres dans le secteur de la ville de Murdochville, là où il y a des récepteurs.

Et ces données-là sont inscrites au tableau 8.49 de l'étude d'impact à la page 168.

1210

Les données, en fin de compte, varient de vingt-neuf décibels (29 dB) le jour, en minimum, à un maximum le jour de cinquante décibels (50 dB), selon les points. Et la nuit, varient de trente-quatre (34 dB) à trente-huit décibels (38 dB).

1215

Ça, c'est les nouveaux bruits qui ont été mesurés sur place, selon les protocoles généralement reconnus par notre équipe qui est spécialisée du côté sonore et qualité de l'air chez nous.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1220

Monsieur Demers, je pose la question parce que vous savez que le verbatim de l'audience sert autant de référence pour les citoyens que l'étude d'impact, et l'étude d'impact n'est pas nécessairement accessible, même si on y a accès physiquement, c'est pour ça que c'est important quand même que ces données paraissent dans le registre de la séance.

1225

Alors quand vous dites varient entre X et Y, ça concerne entre variante A et variante B, pour que les gens comprennent?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1230 Non, ça, ça a été fait selon le pire de cas. Donc on a localisé, ça devait être pour les
deux (2) variantes. Pour la variante A, ça a été fait en considérant des machines, des éoliennes
de trois point six mégawatts (3,6 MW) mais avec un nombre qui correspond à trois mégawatts
(3 MW). Donc on parle de dix-huit (18) fois trois point six (3,6 MW), donc c'est le pire des cas
pour la variante A.

1235 Pour la variante B, c'est la même chose. On a pris le nombre d'éoliennes qui
correspondent à des éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW), donc on parle de trente-six
(36), mais en considérant les machines les plus grosses, la un point huit mégawatt (1,8 MW),
donc en réalité, on regarde encore là une fois le pire des scénarios dans les deux (2) cas, dans
les deux (2) variantes.

1240 C'est la façon que les simulations ont été faites.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1245 Et dans les données que vous avez utilisées pour la simulation, vous avez utilisé des
données qui vous sont fournies par les fabricants des éoliennes potentielles que vous êtes en
train de considérer comme acquisition?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1250 Exactement. C'est soit technologie Vestas ou technologie Général Électrique.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1255 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260 Si on poursuit sur le bruit! Vous avez une différence de douze (12) dBA dans le secteur
du centre de plein air, je pense. Vous dites que ça respecte toujours les critères du ministère de
l'Environnement, mais il y a quand même une augmentation de bruit assez importante.

1265 Est-ce que vous avez évalué l'impact plus par type finalement de bruit? C'est-à-dire que
dans un milieu calme, on ajoute un bruit inhabituel ou si vous vous référez simplement que les
critères du ministère de l'Environnement sont observés?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1270 Madame la Présidente, si vous permettez, moi, ce type de question là, j'aimerais peut-être avoir la possibilité de les concentrer et de pouvoir appeler notre spécialiste Martin Meunier qui est actuellement accessible par téléphone.

1275 Donc si vous pensez que c'est le moment de le joindre pour renseigner tout le monde sur l'aspect sonore, à ce moment-là je pense qu'il y a pas d'inconvénient, normalement il est disponible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280 Oui, on pourrait en profiter! Je demande au monsieur du son de téléphoner!

Je pense qu'on avait demandé au ministère du Développement durable de préparer quelque chose sur le climat sonore, si ma mémoire est bonne?

PAR M. DENIS TALBOT:

1285 C'est exact madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1290 Pendant qu'on essaie de rejoindre monsieur Meunier, peut-être que vous pourriez en profiter pour faire cette présentation, puis on pourra poursuivre les présentations avec monsieur Meunier?

PAR M. DENIS TALBOT:

1295 OK. C'est une brève présentation d'ordre assez général, parce que je vous dis que je suis pas spécialiste en évaluation du climat sonore, mais ça prend à peu près huit (8) minutes!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1300 Oui. Alors on dit que monsieur Meunier n'est pas rejoignable maintenant, on essaiera demain après-midi!

1305 _____

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

1310

PAR M. DENIS TALBOT:

1315

Alors voilà, c'est une présentation d'ordre général sur le climat sonore, puis un peu comment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en tient compte!

1320

Quelques notions de base rapidement! Le bruit communautaire, c'est l'ensemble des sons indésirables qui sont créés par la communauté perçus par les citoyens. On fait des mesures de bruit communautaire quand on veut évaluer le climat sonore.

1325

La mesure, c'est le décibel, la mesure courante. L'unité de mesure qui simule la réponse des sons par l'oreille humaine correspond au niveau de bruit.

1330

On a la notion de L_{aeq} qu'on utilise également, c'est un indice qui représente le climat sonore et la gêne ressentie par la population pour une période donnée. C'est une moyenne en fait. On peut calculer ça sur une (1) heure, deux (2) heures, période nocturne, diurne, vingt-quatre (24) heures. C'est une moyenne de différents sons de différentes intensités qu'on ramène à un chiffre précis.

1335

Des exemples de niveau de bruit de différentes sources! En haut, avec la bibliothèque, on a inséré une éolienne Général Électrique à une distance d'à peu près cinq cents mètres (500 m). Ce sont des approximations évidemment, ça peut dépendre de d'autres facteurs comme la topographie puis il y a différents facteurs, mais on arrive à quarante décibels (40 dB). Puis on peut voir différentes choses, jusqu'au marteau piqueur, à une distance à cinq mètres (5 m) qui atteint cent décibels (100 dB), ce qui est près du niveau de la douleur.

1340

Pour mesurer le bruit, on utilise le sonomètre. Ceux qui prennent les mesures de bruit utilisent le sonomètre pour mesurer l'intensité du bruit qui est conçu pour répondre aux sons de la même façon que l'oreille humaine, un microphone, unité de traitement et d'un affichage. C'est un petit appareil portatif.

1345

Une information sur l'addition des sources de bruit! Alors ça s'additionne pas carrément, il y a vraiment un facteur qui se produit. Si on a deux (2) sources à soixante (60) dB, on atteint un niveau de soixante-trois (63) dB, donc une augmentation de trois (3) dBA avec deux (2) sources équivalentes, on peut remplacer les tondeuses par des éoliennes, puis ça nous donne une idée.

1350

Il y a également l'atténuation du bruit quand on double la distance. Ça varie selon qu'on parle des sources linéaires ou des sources fixes.

Les sources linéaires, par exemple le bruit routier. Si on double la distance, il y a une atténuation de trois (3) dBA, alors que dans le cas d'une source fixe comme une éolienne par exemple, il y aurait une atténuation de six (6) dBA.

1355

Ça présente rapidement les réactions de la collectivité aux variations de bruit communautaire. Alors la variation de bruit fait effectivement une différence. À partir d'un certain niveau, quand on n'a presque pas de bruit, puis qu'on a une augmentation de vingt (20) dB, ça peut susciter une réaction vigoureuse de la part de la communauté.

1360

Puis on descend comme ça à mesure que la variation diminue, c'est-à-dire que l'augmentation diminue par rapport au bruit initial, les variations deviennent de moins en moins perceptibles évidemment.

1365

Donc quand on n'a presque pas de bruit, une augmentation, même si on est en delà des seuils, ça peut quand même être dérangeant.

Concernant plus spécifiquement les parcs éoliens, d'où vient le bruit, quels sont les critères à respecter et quelques mots sur les programmes de surveillance et de suivi!

1370

Alors trois (3) sources de bruit principalement, bien, on a le chantier de construction évidemment, transport routier durant la construction, dans une moindre mesure, c'est quand même des impacts qui sont plutôt temporaires. Et principalement les éoliennes en mouvement en phase d'exploitation.

1375

Les sources de bruit pour le chantier de construction principalement, les activités de dynamitage, concassage, creusage, etc.

Les objectifs de niveau sonore, on a des objectifs qui sont fixés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vous pouvez les voir! Le jour, entre sept heures (7 h) et dix-neuf heures (19 h), cinquante-cinq (55) dBA. Le soir, dix-neuf heures (19 h) à vingt-deux heures (22 h), quarante-cinq (45 dBA) à cinquante-cinq (55 dBA). Et la nuit, quarante-cinq (45 dBA).

1380

Programme de surveillance! Habituellement, bon, c'est la responsabilité de l'initiateur de veiller à ce que ces critères-là soient respectés durant les travaux.

1385

Il y a également les bruits occasionnés par le transport routier dans une moindre mesure. Disons, comme je disais, c'est des activités qui sont plus temporaires. Il y a des normes selon le ministère des Transports, suivant la Politique sur le bruit routier. Les niveaux sonores sont indiqués ici. Cinquante-cinq (55) dBA acceptables, cinquante-cinq (55 dBA) à soixante (60 dBA), niveau de gêne qui est faible. Niveau de gêne acceptable dans un cas et faible dans l'autre.

1390

1395 Et enfin, le bruit occasionné par les éoliennes, bruit qui est de deux (2) types. Il y a le
bruit mécanique provenant des engrenages en mouvement, au niveau de la nacelle
principalement. Il faut dire en passant que ces émissions sonores, les émissions sonores des
nouvelles éoliennes ont été réduites de beaucoup par rapport à l'ancienne génération
d'éoliennes, pour différentes raisons: isolation de la nacelle, de meilleure qualité, etc.

1400 Et il y a le bruit aérodynamique, ce qui provient de la circulation et du freinage du vent à
travers les pales. C'est un bruit de souffle qu'on entend.

Bon, ces bruits-là ont été diminués également, parce qu'il y a des conceptions adaptées
des pales maintenant qui sont plus efficaces.

1405 Puis, bon, on parle de bruit de fond et effet masse. Dans le cas des éoliens, ce qui est
particulier évidemment, c'est que l'éolienne démarre disons à des vents de trois mètres-seconde
(3 m/s) ou cinq mètres-seconde (5 m/s), j'ai pas le chiffre, je pense que c'est trois mètres-
seconde (3 m/s), et le bruit va aller en augmentant à mesure que le vent va augmenter
1410 évidemment.

Sauf que passé un certain niveau, c'est le bruit du vent qui va prendre le dessus sur le
bruit de l'éolienne. Le bruit du vent qui frappe différents obstacles, soit le sol, soit les arbres, soit
le bruit du vent qu'on entend qui va couvrir même le bruit de l'éolienne. Donc il y a certains
1415 niveaux où ça s'atténue.

Alors les critères! On parlait des critères tantôt du MDDEP, donc ça provient
principalement de la Note d'instruction 98-01 qui a été produite. C'est pas un règlement comme
tel, c'est vraiment une note d'instruction, mais qui est considérée actuellement comme le critère à
1420 respecter.

Il y a des groupes de travail actuellement au ministère qui sont en train de réfléchir à cette
situation pour établir de façon plus formelle certains critères qui vont être utilisés, mais on va
arriver à des chiffres qui sont, de mémoire, relativement similaires à ça, avec peut-être des
1425 choses un peu plus détaillées, selon différents types de bruits.

Alors cette note d'instruction établit des niveaux de bruit maximums permis selon les
catégories de zonage. On parle de zonage ici, par exemple la zone d'étude est de type 1 parce
qu'on considère un impact potentiel au niveau des résidences unifamiliales ou bifamiliales. Ce
serait de type 2 si c'est des zones un peu moins sensibles, par exemple des zones commerciales
ou industrielles. Puis de type 3, ça pourrait être en zone agricole ou dans des zones vraiment
1430 peu sensibles.

À ce moment-là, les montants tolérés, pas les montants, mais les chiffres tolérés seront
1435 plus élevés.

Donc vu que la zone est de type 1, on parle, pour le jour, d'une limite de quarante-cinq (45) dBA et pour la nuit, d'une limite de quarante (40) dBA.

1440 Évidemment, il y a des suivis du climat sonore qui sont proposés, comme l'initiateur l'a mentionné tantôt et éventuellement, il pourrait y avoir certaines mesures d'atténuation. Il faudrait discuter le cas échéant de qu'est-ce que ça pourrait être.

1445 Ici, j'ai tiré quelque chose, c'est tiré d'une autre étude d'impact, je pense que je vais le passer! C'est intéressant, mais ça a rapport à un autre dossier, c'est peut-être moins pertinent un petit peu.

1450 Alors parlons rapidement de la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ça demande deux (2) choses. D'une part, on demande que l'étude d'impact présente les caractéristiques du climat sonore actuel dans les secteurs avoisinants l'emplacement des éoliennes.

1455 Et on demande évidemment les modifications anticipées du climat sonore en fonction des caractéristiques du projet, type d'éoliennes, distance, etc., par l'utilisation d'un modèle informatique, ce que le promoteur nous a exprimé tantôt.

1460 Par la suite, il peut y avoir certaines mesures d'atténuation le cas échéant. Des exemples qui sont donnés, c'est pas vraiment encore tout à fait je dirais adapté à l'éolienne, c'est plutôt adapté à des projets pour lesquels on a eu beaucoup de projets finalement, puis beaucoup de mesures qui ont été vérifiées.

1465 L'éolien, ça demeure quand même quelque chose qui est relativement nouveau, quoique pour la construction éventuellement, s'il y a des zones vraiment sensibles, il pourrait y avoir des écrans sonores, limitation des heures de travail, utiliser de l'équipement moins bruyant, réaménager certains équipements.

Pour l'exploitation, bien évidemment la principale mesure, c'est d'augmenter la distance entre l'éolienne et la zone sensible.

1470 Il pourrait y avoir également une utilisation de la topographie du terrain jusqu'à un certain point pour limiter la propagation du son vers des zones sensibles.

1475 Et enfin, le maintien ou le réaménagement d'un certain couvert végétal pourrait avoir un effet tampon aussi dans une certaine mesure.

En conclusion, on peut dire que la littérature en général, que ce soit ici ou ailleurs en Europe, reconnaît généralement qu'à plus de quatre cents mètres (400 m), l'impact sonore des grandes éoliennes devient négligeable. Ça s'est vérifié dans les programmes de suivi qu'on a demandés dans des projets qui ont déjà été réalisés au Québec par ailleurs.

1480 Et des programmes de surveillance et de suivi seront mis en œuvre afin de s'assurer le respect des exigences gouvernementales, des engagements de l'initiateur, et afin également de suivre l'évolution du climat sonore. Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485 Pourriez-vous remettre la partie où il y a une différence de bruit importante, où il y a des plaintes à partir de quel moment il peut y avoir des plaintes, s'il vous plaît?

PAR M. DENIS TALBOT:

1490 Celle-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495 Oui, celle-là. Vous allez déposer votre présentation?

PAR M. DENIS TALBOT:

1500 Oui, bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Avec les diapos sur la relation entre la puissance et le niveau de bruit?

1505 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, ça va être avec. C'est pas que c'est pas valable, mais bon, enfin!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Pourriez-vous nous expliquer, quand vous avez l'augmentation de douze (12) dBA, c'était à quelle pointe de mesure, s'il vous plaît?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1515 Monsieur Demers, s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1520 Excusez-moi, madame la Présidente, je cherchais autre chose!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525 Le point de mesure où on considère qu'il y aura une augmentation du bruit de douze (12) dBA, c'était où exactement?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1530 C'est dans le secteur du lac York.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Près du centre de plein air?

1535 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 D'accord. Alors ma question était: quand vous avez évalué l'impact, est-ce que vous avez considéré que même si c'était en deçà des normes ou des guides, en fait du Guide du ministère de l'Environnement, il y avait une augmentation quand même importante.

1545 Alors la qualité du climat sonore a été perturbée dans un endroit tranquille. Quand vous avez fait l'évaluation de l'impact, est-ce que vous avez tenu ça en considération?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1550 Il y a plusieurs facteurs qui ont été tenus compte. Je vais vous relater un peu la discussion que j'ai eue avec notre spécialiste, mais je veux dire, je ne suis pas le spécialiste en sonore, je veux juste mettre une réserve là-dessus si vous voulez.

1555 C'est que pour notre spécialiste, il s'agissait d'un impact faible. Lui considérait un ensemble de facteurs. C'est que d'abord, il y a la question de localisation des machines, oui, mais l'augmentation de douze décibels (12 dB), pour lui, représentait un impact faible dans le sens que la majorité aussi, basée un ensemble de facteurs, mais basée sur le fait aussi que la généralité des utilisateurs du secteur, c'est des utilisateurs saisonniers, et de un, dont une bonne partie sont aussi des campeurs ou des gens comme ça qui vont là à un moment donné, donc ils ont pas nécessairement de point de référence aujourd'hui avec dans deux (2) ans.

1560 Alors qu'un résident permanent d'une maison, lui, il peut faire le point, la comparaison entre les deux (2).

1565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va regarder tout à l'heure le profil des gens qui font des activités récréatives ici dans la région, puis on pourra compléter avec cette information-là.

1570 Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1575 Est-ce que l'évaluation, enfin l'expert n'est pas avec nous, mais à votre connaissance, monsieur Demers, l'évaluation que vous venez de décrire de la part de l'expert en matière d'impact sonore, est-ce que c'est une méthode, c'est une référence utilisée souvent, c'est-à-dire la relation entre les gens qui fréquentent le lieu et la durée de la fréquentation, est-ce qu'il y a une méthodologie qui utilise ça pour tempérer l'impact ou les données à un poids relatif? Et ça fait partie de la méthodologie qu'on utilise souvent pour l'évaluation des impacts sonores.

1580

PAR M. ROBERT DEMERS:

La partie type d'utilisateurs, c'est simplement qu'un élément supplémentaire pour expliquer un fait.

1585

Mais l'impact faible, la qualification, le mot impact faible qui a été donné au niveau du projet provient strictement d'une augmentation de X décibels qui correspond à une augmentation faible.

1590 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

J'aimerais poser la question à monsieur Talbot, à la lumière du diapo devant nous!

1595 Ça, c'est les réactions qu'on constate, et c'est indépendamment de la nature des rapports entre l'utilisateur de l'espace et l'espace en question ou est-ce que c'est strictement, ça concerne strictement les résidents à titre permanent dans une zone donnée?

PAR M. DENIS TALBOT:

1600 Je pourrais pas m'avancer à vous répondre, il faudrait que je réfère au spécialiste du bureau à la Direction des politiques industrielles qui m'expliquerait d'où ça vient exactement.

1605 Je pourrais quand même amener une réponse là-dessus à la Commission, spécialement sur la réaction de la collectivité aux réactions de bruit communautaire. Expliquer un peu plus, d'ici quelques jours.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1610 En fait ma question serait: est-ce que le contexte d'usage qu'il y a entre le rapport entre les gens et le lieu joue un rôle dans la tolérance ou le peu de tolérance ou beaucoup de tolérance par rapport au niveau de bruit éprouvé?

PAR M. DENIS TALBOT:

1615 D'accord. Puis j'imagine aisément également que le type de bruit qu'on entend, le genre de tonalité, si c'est le bruit d'un camion qui passe ou si c'est le chuintement d'une éolienne, c'est peut-être très différent aussi en termes de réactions.

1620 Il faudrait voir, il y a peut-être des différences aussi à ce niveau-là, OK, d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci.

1625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et aussi, essayer de préciser, quand on parle de bruit communautaire, est-ce qu'on parle d'une source fixe ou d'une source mobile!

1630 **PAR M. DENIS TALBOT:**

J'imagine que ça peut être les deux (2). Ça peut être les deux (2) qui sont évaluées de façon différente, comme on a vu tantôt.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pour les doléances, ça pourrait venir d'une autoroute comme ça peut venir d'une usine?

1640 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645 D'accord, merci.

1650

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MARC LEMIEUX**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1655

J'ai une personne enregistrée au registre, monsieur Marc Lemieux s'il vous plaît!

Bonsoir monsieur Lemieux.

PAR M. MARC LEMIEUX:

1660

Bonsoir madame la Présidente. Pour compléter la question, est-ce qu'il peut vérifier au niveau sonore, en tenant compte aussi des fréquences de bruit?

Est-ce que c'est la différence entre un bruit grave et aigu, il y a un impact je pense.

1665

Peut-être demander au ministère qu'il complète cette question, sa documentation sur ça aussi s'il vous plaît?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670

Monsieur Talbot, monsieur vient de demander aussi de compléter aussi l'information en regard de la nature du bruit, si c'est un bruit aigu, intense.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1675

C'est-à-dire la fréquence.

PAR M. DENIS TALBOT:

1680

Oui, je vais compléter ça par la même occasion en consultant mon spécialiste.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1685

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1690

Et parlant de ça, est-ce qu'à votre connaissance, monsieur Demers, la fréquence dominante des éoliennes que vous avez regardées, savez-vous si ça représente, c'est dans quelle zone de fréquences en hertz ou en kilohertz – kilohertz, ce serait très étonnant évidemment!

PAR M. ROBERT DEMERS:

1695 Je voudrais pas m'avancer là-dessus, si vous permettez.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1700 D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Est-ce que vous pourriez passer ces questions-là à votre spécialiste puis demain, quand on l'appellera, il pourra nous donner les réponses?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1710 Oui exactement. Pour lui, il va pouvoir quand même préparer les réponses à vos questions, donc ça va accélérer le processus, d'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715 D'accord, merci.

Alors monsieur Lemieux!

PAR M. MARC LEMIEUX:

1720 Merci de me permettre de poser deux (2) petites questions!

1725 Un, je voulais peut-être remercier le promoteur, étant donné les grands changements qu'ils font suite aux implantations sur le mont Porphyre. L'impact, je pense au niveau de la communauté, elle était là, il y avait eu quand même à la dernière séance d'information du questionnement, alors merci d'avoir tenu compte de ces informations-là.

Moi, je voulais juste ramener comme question l'impact du projet secteur lac York pour le futur développement récréotouristique.

1730 Est-ce que vous en avez tenu compte, étant donné qu'il peut y avoir un va-et-vient dans ce secteur différent de saisonnier, alors est-ce que c'est quelque chose qui a été vérifié, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735 Alors vous parliez tout à l'heure du lac York qui était surtout un centre utilisé durant l'été, mais là, semble-t-il qu'il y aurait des activités.

 Pourriez-vous préciser, est-ce qu'il y a des activités l'hiver, c'est ça?

1740 **PAR M. MARC LEMIEUX:**

 Bien présentement, il y a pas nécessairement d'activités hivernales, c'est surtout saisonnier. Cependant, je sais qu'il y a un projet au niveau municipal qui tend à développer ce secteur-là de façon annuelle.

1745

 Alors comme les éoliennes seront situées dans les axes des vents dominants ouest-nord-ouest, alors est-ce que cet impact-là peut être tenu en compte s'il vous plaît?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750

 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1755

 Monsieur Demers va répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1760

 Voilà, je présente ici la carte, on retrouve là-dessus l'ensemble des éoliennes qui vont être localisées dans le secteur du mont Bell et du mont York. On parle de six (6) éoliennes dans ce secteur-là.

1765

 Vous avez ici l'ensemble du lac York. Lorsqu'on parle de vents dominants de ouest-nord-ouest, on parle de vents dominants dans l'axe en diagonale. En diagonale comme ça.

1770

 Donc le secteur au niveau des vents dominants, c'est la tête du lac York. Les activités de la base de plein air sont ici à la tête du lac York et non pas vers la décharge, donc les vents dominants amènent le bruit des éoliennes surtout dans ce secteur-là au lieu dans le secteur ici de la base de plein air.

1775

 Par contre, un peu ce que je pense fait référence monsieur Lemieux, c'est au niveau entre autres de toute la phase construction ou la phase d'exploitation, l'entretien des éoliennes. Donc à ce moment-là, on voit ici, le chemin d'accès à la base de plein air, il est localisé dans le secteur ici. C'est par là qu'on accède aux chalets, au camping, ainsi de suite.

Il y a un autre chemin qui est existant qui va aussi du bord du lac York et qui est utilisé comme sentier piétonnier ou sentier cycliste ou autres utilisations. Donc dans ce secteur-là, c'est sûr que les camions vont avoir à emprunter une partie de cette route-là.

1780 Ici, c'est la construction d'une nouvelle route, mais cette partie-là va devoir – donc à ce moment-là, la problématique nous a été soulevée lors de la consultation publique, la soirée d'information publique, et le promoteur s'est engagé à mettre en place des mesures qui vont faire en sorte de garantir la sécurité des utilisateurs de cette route-là, tant au niveau piétonnier qu'au niveau cycliste.

1785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'était cet aspect-là que vous vouliez considérer par rapport au lac York ou un impact possible sur un développement potentiel?

1790

Quel était le sens de votre question?

PAR M. MARC LEMIEUX:

1795 Moi, le sens de la question, c'est qu'à moyen ou long terme, il peut y avoir un développement un peu plus élaboré du secteur lac York au niveau récréotouristique.

1800

Alors comme l'installation d'éoliennes, c'est là pour plusieurs années, est-ce que l'impact a été analysé, étant donné qu'il y a déjà des projets qui sont en étude sur la table au niveau du commissaire industriel?

Alors est-ce qu'il y a eu des discussions pour évaluer qu'est-ce qui pourra se faire dans ce secteur-là, est-ce que ça pourra avoir un impact sur ces projets-là à moyen terme?

1805

C'est encore utopique, là, mais c'est en analyse avancée. Alors c'était dans ce sens-là mon intervention.

1810

Et aussi afin de savoir si, bon, au niveau bruit, vents dominants et tout ça, je suis pas sûr que le vent s'en va comme ça, il me semble que c'est comme ça, mais de toute façon, la carte est peut-être pas bien positionnée!

Et l'autre chose au niveau aussi, ce qui va relayer d'éolienne à éolienne, est-ce que ce sera des poteaux électriques ou enfouis de façon souterraine, les fils? Donc ça peut avoir un impact visuel aussi.

1815

Donc c'était dans ce sens-là global que je posais la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1820 Alors monsieur Vincent, je pense que c'est mentionné dans l'étude d'impact que la Ville projette de faire un développement. On pourra revenir avec la Ville de Murdochville après votre réponse, mais ce serait de voir dans quelle mesure vous avez évalué le frein à ce développement.

1825 Est-ce que vous considérez qu'il peut aller de l'avant ou qu'il y aurait des impacts de telle nature qu'on y perdrait intérêt à faire du développement récréotouristique après l'installation des éoliennes?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1830 Madame la Présidente, les consultations qu'on a faites avec la Ville de Murdochville pour demander les autorisations au niveau du zonage nous portent à croire qu'il y aurait probablement moyen d'avoir des activités récréotouristiques convergentes.

1835 Dans notre analyse, je pense qu'on arrive à la conclusion, nous, que l'étalement des éoliennes dans le secteur dont on parle ne contreviendrait pas à une mission récréotouristique.

Je peux laisser monsieur Demers compléter.

1840 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1845 Dans le cadre de l'étude d'impact, on a demandé à la Ville de Murdochville, et la Ville de Murdochville est responsable de cet ensemble-là au lac York, l'ensemble récréotouristique, et là-dessus, on a une résolution qui vient de la Ville, une résolution d'appui qui a été donnée à la firme 3Ci: considérant que la présentation faite par le directeur général, le conseil municipal, donc par rapport au projet, les gens de la Ville ne considéraient pas comme étant problématique le projet de parc éolien à Murdochville.

1850 Ils connaissaient l'emplacement des éoliennes et principalement celles qui sont dans le secteur du lac York et Bell.

Et sur présentation, on a eu un appui là-dessus de la Ville de Murdochville qui est le propriétaire et l'exploitant, si vous voulez, de ce secteur-là.

1855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous parliez tout à l'heure d'une nouvelle configuration, est-ce qu'il y a des éoliennes qui vont disparaître de ce secteur-là?

1860 C'était quel secteur tout à l'heure vous disiez qu'il y avait des changements? Parce que là, on n'a pas de carte, c'est difficile.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1865 Voilà madame la Présidente. Les trois (3) éoliennes qui sont sur le mont du Porphyre sont déplacées pour venir dans le secteur de L'Aiguille.

Et les trois (3) éoliennes qui sont dans le secteur Madeleine qu'on voit ici dans le haut de la diapositive, près du mont Miller, seraient déplacées aussi dans ce secteur-là.

1870 Donc c'est les six (6) éoliennes qu'on retrouverait ici.

Celles des monts Bell et York, de même que celles qui sont à l'arrière si vous voulez du mont Miller, et celles qu'on voit ici au niveau du mont de L'Aiguille ne seraient pas déplacées.

1875 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et le déplacement est toujours en terres publiques?

1880 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Exact, le déplacement est toujours en terres publiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 D'accord. Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1890 Je profite de la question posée pour savoir, première question, concernant la Ville de Murdochville, vous avez évoqué la possibilité d'un arrangement ou d'une compensation financière à la Ville.

1895 Est-ce que c'est possible de préciser, ça dépendrait de quoi cet arrangement, et ce serait de quelle nature?

Et j'ai une autre question par la suite.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1900 Il y a deux (2) volets, monsieur le Commissaire. Le premier volet concerne des taxes foncières, des "en lieu" de taxes auxquels les projets à ma connaissance – à moins que ça l'ait

changé dans le dernier budget, ce qui me surprendrait – donc les producteurs privés, les projets de production privée sont soumis à des "en lieu" de taxes qu'on paie au gouvernement.

1905

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ça, c'est le trois cent mille (300 000 \$) que monsieur...

1910

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui, trois pour cent (3 %). Donc c'est une base de revenus. Donc un certain pourcentage des revenus est remis au gouvernement.

1915

On a, nous, au niveau du troisième projet, on a consulté les gens de la municipalité de Murdochville ainsi que de la MRC de la Haute-Gaspésie, et on leur a suggéré, on les a appuyés dans une demande qu'ils pourraient faire pour que ces "en lieu" de taxes là soient redistribués dans le milieu.

1920

Puisqu'on les paie déjà au gouvernement, ce qu'on leur a suggéré de considérer ou d'essayer d'avoir, c'est un mécanisme par lequel ces "en lieu" de taxes seraient réacheminés aux municipalités.

1925

Deuxième volet, l'ouverture qu'on a manifestée à la Ville de Murdochville, c'est de prendre une participation financière dans le projet, soit sous forme d'actions accréditives ou de prêt, selon des modalités qui restent à confirmer, selon aussi...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1930

La Ville devient investisseur dans le projet?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1935

Absolument. Et ça évidemment, la décision leur appartient, mais c'est une ouverture qu'on a faite.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1940

Et la Ville a réagi à l'offre?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1945

Bien, je pense que lorsqu'on a fait la conférence de presse le 14 mars, la mairesse a réagi publiquement sur peut-être un intérêt de le considérer.

1950

Essentiellement, ce qu'on a fait valoir, nous, c'est que les vraies retombées économiques de ce projet-là, c'est dans les revenus de vente d'électricité. On parle, au lendemain de l'installation de mille mégawatts (1000 MW) en Gaspésie, on parle de plusieurs dizaines de millions de dollars récurrents en fait, si on regarde ça sur une échelle de vingt (20) ans, on parle de retombées énormes.

1955

Et donc par l'entremise de l'implication des gens du milieu, ce qu'on a fait valoir, c'était que l'iceberg des retombées économiques était vraiment dans le partage des revenus. C'était ça un peu l'approche.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1960

Deuxième question, après la mise en service des éoliennes, selon variante A ou B, une fois déployées, la durée de vie des ces éoliennes, c'est combien de temps et qu'est-ce qu'on compte faire après, à la fin de ce cycle de vie?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1965

Les études de design sont certifiées pour des durées de vie de vingt (20) ans et plus, si on regarde les caractéristiques de conception.

Mais dans la réalité, les projets, le troisième projet de Murdochville a un contrat d'achat d'électricité de vingt et un (21) ans.

1970

La prétention qu'on a, nous, c'est que dans vingt et un (21) ans, l'air va être gratuit, comme aujourd'hui, le vent va être gratuit, il va y avoir donc déjà des infrastructures en place. Il y a peut-être des conditions économiques qui vont faire en sorte, dans vingt et un (21) ans, qui vont faire en sorte peut-être que ça va être acceptable de considérer de prolonger le projet.

1975

Évidemment, si on peut pas confirmer la prolongation du projet, il va falloir démanteler les installations.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1980

La confirmation de la prolongation du projet dépendrait de qui?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1985

Bien essentiellement, dépendrait probablement des conditions économiques de la vente d'électricité.

Est-ce que ça va être nécessairement des contrats fermes d'achat! C'est une possibilité. L'autre possibilité, c'est de la vente libre peut-être dans vingt (20) ans.

1990 Donc j'imagine que dans vingt (20) ans, il va y avoir une évaluation globale disons du projet, de son acceptabilité environnementale. On va sûrement considérer peut-être la technologie similaire ou plus évoluée, probablement après vingt (20) ans.

1995 Et s'il y a des considérations facilitantes qui font que le rendement économique et un développement durable peut être perduré avec l'accord des intervenants, probablement qu'on pourrait donner suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 J'aimerais compléter avec monsieur Lemieux qui est de la Ville de Murdochville!

 La question de monsieur tout à l'heure par rapport aux possibilités de développement du centre de plein air, est-ce que la Ville a un projet précis? Est-ce qu'elle considère qu'il y aurait pas d'empêchement puis qu'elle peut continuer à aller de l'avant avec les projets?

2005 Est-ce qu'il y a déjà des choses sur la table?

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

2010 André Lemieux, commissaire à la relance, madame la Présidente! Je vous dirais depuis un an et demi (1 ½), il y a un Comité de relance qui travaille activement à Murdochville pour repositionner l'économie de la municipalité.

 Une de ses grandes orientations là repose sur le récréotourisme.

2015 Actuellement, on a engagé une firme de consultants, ça fait une dizaine de mois qu'ils travaillent sur l'évaluation de différentes opportunités dans ce domaine-là.

 Évidemment le centre de plein air représente un joyau pour la municipalité.

2020 Je vous dirais que dans les premières phases dans lesquelles on travaille, c'est vraiment sur la question de consolider les activités actuelles. Autrement dit, on retrouve un terrain de camping où il y a soixante-dix (70) ou quatre-vingts (80) emplacements, donc on veut augmenter le nombre d'emplacements, donc on veut augmenter le nombre d'emplacements de camping et également d'augmenter le nombre de chalets.

2025 Donc dans une première phase, je dirais court-moyen termes, c'est vraiment de consolider l'activité estivale autour du lac York.

2030 Vous allez comprendre aussi qu'un des créneaux, c'est le tourisme d'hiver. Murdochville est quand même une municipalité où on reçoit beaucoup de neige, mais l'activité hivernale va surtout reposer sur l'aspect carrefour, sentiers motoneige, VTT.

Donc nous, on voit le centre de plein air un petit peu comme un relais dans ce sens-là, mais les principales activités vont reposer sur l'été au niveau du Centre de plein air du lac York.

2035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On parlait tout à l'heure de visiteurs, donc c'est des gens qui sont ici pour une journée ou pour deux (2) journées, est-ce que vous avez des données sur le profil des gens qui viennent ici faire des activités?

2040

Et aussi, est-ce que vous avez des données sur la fidélité des personnes, est-ce que c'est toujours les mêmes groupes qui reviennent ou si finalement, ces gens-là viennent un an puis reviennent plus jamais? Est-ce que vous avez des choses que vous pourriez nous donner?

2045 **PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Sous toutes réserves, il y aurait peut-être un représentant de la Ville qui pourrait aller plus en précision. Ce que je comprends, c'est qu'il y a beaucoup de saisonniers permanents au Centre de plein air du lac York, donc ça peut être une clientèle plus régionale qui est installée de façon plus permanente.

2050

Mais il faut assurer quand même des espaces de camping et de chalets pour la clientèle touristique passante.

2055

De là l'obligation de consolider et d'augmenter l'offre en termes d'emplacements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et pour vous, vous ne voyez pas d'inconvénient à ce qu'il y ait un parc d'éolien pour poursuivre et consolider ces activités-là?

2060

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

Bien nous, de notre côté, je vous dirais que justement, le plan de développement récréotouristique, avec le jumelage de l'éolien, c'est que la plupart des organismes du milieu voient une bonification de l'offre touristique, au niveau de la présence d'éoliennes.

2065

Par exemple, le Centre d'interprétation du cuivre, cet été, va déjà offrir des visites de certaines éoliennes qui sont déjà en opération. Puis là, on mise beaucoup sur la variante A, sans influencer, parce que ce qu'il faut dire, je dirais, au niveau de l'image de Murdochville, c'est qu'on est parti d'une industrie lourde, puis on prend le passage du développement durable!

2070

2075

Donc au niveau de la municipalité, c'est vraiment une image qui est en phase de transition et actuellement, avec les cent huit mégawatts (108 MW) installés et les cinquante-quatre (54 MW) qui s'en viennent, donc on devient la capitale nationale de l'éolien au Canada.

2080

Et si on peut faire des liens avec cette présence d'éoliennes là, nous, un des éléments clés au niveau de cette présence-là, c'est le partenariat entre 3Ci et un futur centre de recherche au niveau de l'éolienne en condition nordique.

2085

Donc tout ça pour vous dire que le repositionnement économique repose sur les énergies renouvelables, et dans le milieu, tous les organismes souhaitent une bonification de la présence des éoliennes à Murdochville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2090

On ouvre le volet économique, récréotourisme, etc., en fait des axes de développement économique, et nous avons demandé au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de nous préparer une présentation sur les axes de développement économique local.

2095

Alors j'aimerais d'abord savoir la question, la deuxième question de monsieur Lemieux, et puis ensuite, on pourrait passer à la présentation de monsieur Corriveau!

Vous avez une deuxième question?

2100

PAR M. MARC LEMIEUX:

Oui madame la Présidente. Juste pour recadrer, je ne suis pas nécessairement contre l'énergie éolienne, je suis un environnementaliste de longue date, mais j'aimerais bien que toutes les questions soient posées afin que vous puissiez, vous, comme commissaires, répondre adéquatement et faire votre rapport dans ce sens-là.

2105

2110

Ma dernière question s'adresse peut-être plus au ministère de l'Environnement! Comme ce projet-là sera évalué dans le cadre du nouveau mandat du développement durable, on sait que le développement durable, les projets doivent avoir un impact au niveau économique, social et sur la communauté, donc j'ose espérer que le ministère de l'Environnement fera des grandes pressions pour qu'une partie des redevances du pourcentage qui est remis au ministère, au gouvernement, soit retransmis à la communauté.

2115

Je sais pas si par cette bande-là, on peut avoir des sous qui reviennent du gouvernement dans le cadre de l'analyse de leur projet.

Alors c'était une remarque ou une question, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2120 Mais on peut poser la question! Est-ce que le ministère a le pouvoir de recommander que certaines redevances soient redistribuées dans la communauté au niveau du décret?

PAR M. DENIS TALBOT:

2125 Ce serait difficile pour moi de me prononcer à cet effet-là, compte tenu que bon, il s'agit de contrats très particuliers qui ont été signés avec Hydro-Québec Production, qu'il y avait pas nécessairement d'exigence de retombées régionales, on n'est pas au courant des marges de manœuvre.

2130 C'est sûr qu'on peut favoriser certains dialogues ou en tout cas, mais de là à aller recommander des retombées précises, moi, je m'aventurerai pas à cette étape-ci dans quelque chose comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 Nous avons un représentant d'Hydro-Québec ce soir, et j'aimerais lui poser des questions tout à l'heure. Il faut profiter de la présence de certaines personnes qui sont ici uniquement ce soir.

2140 Alors monsieur Lauzon, c'est bien ça, on va d'abord commencer avec la présentation de monsieur Corriveau et puis ensuite, on vous posera des questions sur le type de contrat qui a été établi ici avec 3Ci!

Alors merci monsieur Lemieux.

2145 Monsieur Corriveau s'il vous plaît!

2150 **PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION**

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

2155 Écoutez, madame la Présidente, mon nom est Georges Corriveau, je suis du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

2160

Nous, on considère que l'éolien, c'est un vecteur de développement économique important pour la région désignée, c'est-à-dire la Gaspésie et la MRC de Matane ainsi que pour le Québec.

2165

Pour démontrer un peu notre point de vue, j'ai structuré ma présentation en trois (3) points. Je vais d'abord juste fournir quelques données sur les créneaux d'excellence de la région. Ensuite, j'aimerais parler un petit peu des perspectives de développement du secteur éolien ici et en Amérique du Nord et enfin, je terminerai en traitant un peu des retombées économiques anticipées du développement de l'éolien dans la région, surtout dans la région désignée.

2170

Alors en Gaspésie, on reconnaît dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, devrais-je dire, on reconnaît qu'il y a trois (3) grands secteurs d'excellence. Il y a les ressources naturelles, les sciences et les technologies marines, le tourisme, la transformation du bois et on reconnaît maintenant l'éolien comme un des créneaux d'excellence de la région.

2175

Alors pour traiter un petit peu de chacun de ces secteurs, mentionnons que dans le domaine des ressources, de la science et des technologies marines, juste pour cerner un petit peu l'envergure de l'industrie, disons qu'en 2004, la pêche a rapporté cent un virgule cinq millions (101, 5 M\$) en Gaspésie et quarante-neuf millions (49 M\$) aux Îles-de-la-Madeleine. Donc c'est une industrie de cent cinquante millions (150 M\$) par année.

2180

Les quantités débarquées ont augmenté de vingt-quatre pour cent (24 %) en Gaspésie, diminué de dix pour cent (10 %) aux Îles. Cependant, on constate que la valeur des débarquements a augmenté respectivement de seize pour cent (16 %) et de vingt-trois pour cent (23 %). En fait, on pêche de plus en plus de crustacés, des espèces qui ont une forte valeur sur les marchés.

2185

La région, c'est un secteur important pour la région, parce qu'elle regroupe soixante-quinze pour cent (75 %) des activités québécoises dans le secteur de la pêche. Il y a une quarantaine d'entreprises qui oeuvrent dans cette industrie-là, et des entreprises de transformation bien sûr, puis il y a dix-neuf (19) entreprises d'aquaculture et quatre (4) chantiers maritimes.

2190

Alors le secteur des ressources, de science et des technologies marines emploie deux mille deux cents (2200) personnes dans la pêche commerciale et deux mille huit cents personnes (2800) personnes dans la transformation.

2195

Le tourisme aussi est aussi une industrie très importante dans la région. La Gaspésie accueille sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) visiteurs, elle a accueilli ça en 2003. Et les Îles-de-la-Madeleine accueillent à peu près cinquante-quatre mille (54 000) visiteurs.

2200 En 2003, les retombées économiques du tourisme s'établissaient à deux cent trente-huit millions (238 M\$) en Gaspésie, puis à cinquante millions (50 M\$) aux Îles-de-la-Madeleine. C'est donc une industrie qui est importante et dont il faut tenir compte dans les décisions de développement régional.

2205 Une industrie génère quelque six mille six cents (6600) emplois directs et indirects en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. C'est une industrie formée de petites entreprises mais qui comporte plusieurs petites entreprises. On dit qu'il y a à peu près mille trois cents (1300) entreprises qui oeuvrent dans le secteur touristique en Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

2210 Et le vecteur dont on préconise le développement, c'est le vecteur de l'écotourisme, puis c'est un vecteur dont la croissance est assez rapide sur les marchés internationaux. On parle de vingt-cinq (25 %) à trente pour cent (30 %).

2215 Enfin, avant de parler de l'éolien, il faut parler un petit peu aussi du secteur de la transformation du bois qui est un secteur important.

2220 Alors on dit que la région produit un million six cent vingt-deux mille mètre cubes (1 622 000 m³) de résineux et deux cent soixante-cinq mille mètres cubes (265 000 m³) de feuillus. J'ai pas pu trouver dans les données de données sur la valeur des livraisons, mais on dit que ça représente cinquante mille (50 000) camions de bois par année.

Madame la Présidente, je demeure à Rivière-Madeleine, il passe beaucoup de camions de bois, je me demandais pourquoi, là, je comprends un peu!

2225 L'industrie compte quelque cent quarante-cinq (145) entreprises. Elle fournit de l'emploi à deux mille (2000) personnes. En fait, ce qu'on me dit, c'est deux mille (2000) personnes-année. Il y a deux mille (2000) personnes-année de travail dans l'industrie, donc peut-être quatre (4000) ou cinq mille (5000) personnes qui travaillent dans cette industrie-là chaque année.

2230 L'industrie de la transformation du bois, c'est une industrie qui a eu à affronter une conjoncture assez difficile au cours des dernières années. Il y a eu et il y a actuellement la baisse des approvisionnements forestiers, le conflit du bois d'œuvre et la fameuse fermeture de la Gaspésia dont tout le monde au Québec a entendu parler. Donc elle a subi une baisse de quatre cents (400) emplois entre 1999 et 2002.

2235 Parlons maintenant de l'éolien! Bien, ce qu'il faut dire, c'est que les pressions qui contribuent à favoriser l'utilisation des énergies douces montent de toutes parts sur la planète. Il y a le réchauffement de la planète actuellement, l'insécurité, je dirais, puis le plafonnement des approvisionnements en pétrole, avec les conséquences qu'on connaît actuellement une
2240 augmentation dramatique des prix de l'énergie.

Il y a accélération, puis tout ça, c'est lié aussi à l'accélération de la croissance économique mondiale. Au fond, la croissance économique ne se produit plus seulement dans les pays occidentaux, mais il y a une croissance économique assez formidable en Asie, puis je devrais dire un peu partout à travers le monde.

2245

Alors tout le monde est à la recherche de l'énergie, et l'énergie qu'on recherche, c'est surtout des énergies douces et bien sûr, l'éolien, c'est l'énergie qui est perçue comme l'énergie douce et renouvelable par excellence.

2250

Comme autre source d'énergie douce, on peut parler d'énergie solaire et d'hydrogène. L'énergie solaire, c'est une énergie qui est encore très chère comparativement à l'énergie éolienne. Et l'hydrogène, bien, c'est plutôt un vecteur de transport d'énergie qu'une source d'énergie comme telle, puisqu'il faut de l'énergie pour produire de l'hydrogène.

2255

Alors donc l'éolien est perçu comme l'énergie douce et renouvelable par excellence, puis elle est perçue comme ça, je dirais, grâce aux progrès technologiques énormes qui se sont produits dans l'industrie au cours des dernières années.

2260

On dit que de 1980 à aujourd'hui, les coûts de production sont passés de quarante-cinq sous US (45 ¢US) le kilowattheure à trois virgule cinq sous US (3,5 ¢US) le kilowattheure dans les bonnes conditions. Écoutez, l'étude que j'ai consultée, je pense qu'on mentionne qu'il faut, c'est-à-dire que trois virgule cinq sous (3,5 ¢), ça inclut le crédit de taxe américain sur l'énergie renouvelable, mais on voit quand même qu'il y a un écart, il y a eu des progrès énormes dans les coûts de production d'énergie éolienne.

2265

Alors conséquemment, de 1992 à 2004, la capacité éolienne mondiale installée a progressé de deux mille cinq cents (2500 MW) à quarante-sept mille mégawatts (47 000 MW). L'an dernier, il s'est installé huit mille mégawatts (8000 MW), ça a été une augmentation de vingt pour cent (20 %) de la capacité de production.

2270

Cette forme d'énergie en Europe, l'énergie éolienne, c'est quelque chose de moins en moins nouveau dirais-je, cette forme d'énergie répond déjà aux besoins de trente-cinq millions (35 M) d'Européens.

2275

Jusqu'à date, ça s'est passé surtout en Europe, mais d'ici 2013, ça risque d'être beaucoup en Amérique du Nord que ça va se passer. On dit que l'envergure du marché nord-américain pour l'énergie éolienne va passer de treize milliards de dollars (13 G\$) à quatre-vingt-douze milliards de dollars US (92 G\$US).

2280

Et il y a plusieurs raisons pour ça. La première raison, c'est que les politiques qui visent à minimiser la dépendance américaine à l'égard du pétrole importé et notamment l'extension du crédit de taxe américain sur la production d'énergie renouvelable, ça va être un élément favorable.

2285 Le deuxième, c'est le développement rapide de l'offre et de la technologie. Je pense que l'arrivée de géants comme GE et Siemens qui sont des transnationales très importantes et qui investissent de façon importante et qui vont vouloir des marchés importants pour rentabiliser leurs investissements, je pense que ça va favoriser l'expansion de l'usage de l'énergie éolienne.

2290 Là-dessus, je ferais juste une parenthèse, mais il y a quelques mois, quand j'ai commencé à m'intéresser à l'industrie, on disait, bien, le coût de production de l'énergie éolienne se rapproche du coût de production des énergies traditionnelles. Il y a quelque temps, on disait, bien, quand on compte les externalités de production d'énergie avec le pétrole, on peut dire que l'énergie éolienne est à un coût comparable à l'énergie par les hydrocarbures et aujourd'hui, on
2295 rencontre souvent des citations où on dit que l'énergie éolienne est meilleur marché que les sources d'énergie traditionnelle à certains égards.

Or il y a un autre élément qui, ce qu'on peut dire, c'est que l'énergie éolienne, d'une certaine façon, est tirée par le marché puis elle est propulsée par les capitaux. Actuellement, il y
2300 a une grande disponibilité de capitaux à des prix abordables et à la recherche de revenus constants tels ceux générés par les parcs éoliens.

Il y a un petit peu le mot à la mode dans le secteur financier actuellement, c'est cash-flow, et je pense qu'il y a pas beaucoup de types d'investissements qui ont la caractéristique de
2305 requérir un investissement massif au départ de procurer un revenu constant pendant vingt (20) ans, et c'est une des caractéristiques de l'industrie éolienne.

Et l'amélioration graduelle de la capacité des réseaux de distribution, à ce jour, ça a été un des grands problèmes, cette capacité des réseaux de distribution d'absorber des sources de
2310 production multiples, mais il y a une amélioration graduelle de la capacité des réseaux de distribution nord-américains à intégrer des sources d'énergie multiples.

Le Québec, puis nous, je pense qu'on est bien placé pour profiter de cette nouvelle industrie-là, de se tailler une place là-dedans. Le Québec possède le plus grand gisement éolien
2315 au Canada après Terre-Neuve. On dit que l'ampleur du gisement accessible est estimée à cent mille mégawatts (100 000 MW).

Et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est au Québec probablement une des régions aussi les mieux placées. La portion la plus facile à rentabiliser du gisement se situe ici en Gaspésie et
2320 Îles-de-la-Madeleine et dans le comté de Matane.

Il y a trente-cinq point deux pour cent (35,2 %) du potentiel éolien du Québec qui est situé à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes électriques qui se trouvent dans notre région. L'investissement par Hydro-Québec de quatre cents millions (400 M\$) dans l'amélioration du
2325 réseau de distribution va faciliter et favoriser son exploitation.

Puis au fond, actuellement au Québec, c'est le gisement qu'on connaît le mieux et pour lequel on a le plus d'expertise, on a Le Nordais, puis je dirais la firme 3Ci a déjà deux (2) parcs qui fonctionnent ici à Murdochville.

2330

L'industrie éolienne peut avoir des retombées économiques à plusieurs niveaux. Le premier niveau, bien, il faut dire qu'Hydro-Québec, le gouvernement, les sociétés privées qui exploitent les parcs et leurs actionnaires vont tirer des revenus puis des bénéfices importants de la vente d'énergie.

2335

Le Québec et la région vont prélever des taxes, des royautés, d'autres formes de compensation pour l'usage des sites, qu'ils soient privés ou publics. Et les gens de la région, les populations de la région pourront bénéficier des retombées économiques des activités qui sont liées à l'implantation puis à l'opération des parcs. Il y a la conception, la construction, la fabrication, l'assemblage des composantes, gestion, supervision, entretien, réparation des parcs qui vont générer de l'activité économique.

2340

Et enfin, l'exploitation du gisement favorise l'émergence d'une industrie de biens et de services qui ont une grande valeur commerciale sur les marchés.

2345

Nous, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, on a fait conduire une étude par une firme qui s'appelle Écotec Consultants et qui a collaboré avec une autre firme qui s'appelle Econometrik. Je vais vous donner quelques données de l'étude qui a été réalisée en août 2004 et qui porte sur la période 2006-2014!

2350

Donc l'étude a analysé les retombées économiques de quatre (4) scénarios. Le premier scénario, la première évaluation porte sur les retombées économiques de l'implantation de mille mégawatts (1000 MW), du mille mégawatts (1000 MW) qui a été attribué lors du premier appel d'offres d'Hydro-Québec.

2355

Le deuxième scénario analysé, c'est la réalisation de cet appel d'offres et d'une tranche additionnelle du deuxième mille mégawatts (1000 MW). L'hypothèse, c'est qu'il y aurait trois cents mégawatts (300 MW) du deuxième mille mégawatts (1000 MW) qui serait implanté dans la région désignée.

2360

Et le scénario 3, c'est le scénario 2 plus un autre deux mille mégawatts (2000 MW), parce qu'on pense qu'Hydro-Québec pourrait aller en appel d'offres pour quatre mille mégawatts (4000 MW) sur la période désignée.

2365

Et enfin, on a aussi analysé les retombées potentielles du développement d'un marché d'exploitation de deux virgule deux milliards de dollars (2,2 G\$) sur cette période d'une dizaine d'années pour la fabrication d'équipement et les services liés à l'éolien.

2370 Il y a plusieurs hypothèses qui sous-tendent l'étude, mais juste pour mentionner qu'au fond, les hypothèses sont relativement conservatrices, puisqu'on estime qu'il y aurait le pourcentage qui serait réalisé, le pourcentage de l'activité économique qui serait réalisé dans la région ne serait que de l'ordre de cinquante pour cent (50 %) pour les trois (3) premiers scénarios et de vingt-quatre pour cent (24 %) pour l'industrie de fabrication.

2375 Alors les résultats sont les suivants! On estime que les retombées économiques du premier mille mégawatts (1000 MW) seraient de quatre cents millions (400 M\$), c'est-à-dire qu'il y aurait une augmentation du produit intérieur brut de la région désignée de quelque quatre cents millions de dollars (400 M\$) sur la période visée 2006-2014, et que ça créerait six mille (6000) années-personnes de travail.

2380 Alors pour le scénario 2, c'est-à-dire mille mégawatts (1000 MW), plus un autre trois cents mégawatts (300 MW), on parle de six cent trente-six millions (636 M\$) sur le PIB et neuf mille six cents (9600) jours-personnes.

2385 Alors je passe pas tous les chiffres du tableau, mais disons que l'hypothèse la plus conservatrice, ce serait qu'on réalise seulement le premier mégawatt, une partie du deuxième et qu'on réussisse à implanter une filière et dans ce cas-là, sur la période désignée, on aurait une augmentation du produit intérieur brut de huit cents millions de dollars (800 M\$).

2390 Mais si tout allait pour le mieux et qu'on avait une portion importante des quatre mille mégawatts (4000 MW) qu'Hydro-Québec réaliserait dans cette région-là, bien, l'impact sur le PIB pourrait être de l'ordre d'un milliard trois cents millions (1,3 G\$). Et le nombre d'années-personnes de travail généré dans la région sur la période serait de l'ordre de vingt mille (20 000) années-personnes.

2395 Alors c'est un impact économique qui est relativement important.

2400 Là, madame la Présidente, vous m'aviez demandé de citer des éléments d'une étude qui a été réalisée par le TechnoCentre éolien sur le tourisme, est-ce que ces deux (2) tableaux-là sont pertinents pour la séance de ce soir?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

2405

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

2410 OK. Écoutez, quant aux impacts sur les autres secteurs d'activités, le TechnoCentre éolien de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a fait réaliser, les résultats ont été déposés au cours de l'été, une étude sur l'impact de l'éolien sur le tourisme. Et au fond, je vous cite, sur ce premier tableau-là, les deux (2) conclusions de l'étude.

La première conclusion, c'est que les éoliennes sont connues et appréciées des touristes et elles sont intimement liées à l'environnement et à l'écologie.

2415 La deuxième conclusion des auteurs, c'est qu'il est donc apparent que l'installation d'éoliennes supplémentaires en Gaspésie n'aura pas d'incidence négative sur le tourisme, en autant que, puis je pense qu'il faut préciser, en autant que ces dernières soient déployées d'une manière à ne pas altérer les paysages traditionnels gaspésiens. Les paysages comme tels, c'est un des éléments qui attirent les touristes en Gaspésie et qu'ils ne soient pas, de manière aussi à
2420 ne pas altérer les attractions renommées.

L'étude note les situations suivantes! On dit dans l'étude, au pire, les éoliennes dérangeraient un peu, au mieux ne dérangeraient pas du tout les touristes.

2425 On parle de la proximité de visibilité de sites panoramiques et autres lieux touristiques, la proximité et la visibilité de sites d'interprétation et de parcs nationaux, la proximité et la visibilité des plages, la proximité des lieux culturels fermés comme les musées, les galeries d'art, la proximité et la visibilité de votre lieu d'hébergement et les éoliennes installées en mer, visibles depuis la côte, ça pourrait déranger.

2430 Moi personnellement, et je mentionne à la suite de cette énumération-là, qu'au fond, ces bémols doivent être pris quand même sérieusement, même si on dit un peu ou pas du tout, parce que dans le temps, les perceptions changent, puis il y a rien qui dit que peut-être qu'un peu va demeurer un peu, mais un peu pourrait devenir beaucoup, enfin, je laisse ça à votre réflexion!

2435 Les retombées économiques anticipées! Bien écoutez, nous, on n'est pas seuls à croire aux retombées économiques de l'éolien dans la région désignée. Je pense que le Conseil régional des élus puis les autres instances régionales ont joué un rôle très important dans l'établissement des clauses de contenu régional du premier appel d'offres. Elles ont obtenu un
2440 crédit d'impôt spécifique pour les activités industrielles dans le secteur de l'éolien.

Actuellement, les autorités régionales suivent de très près l'élaboration du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec. Nous, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, bien, on collabore avec l'industrie puis avec d'autres organismes pour le développement, l'élaboration d'une stratégie de développement économique dans le
2445 secteur de l'éolien.

Puis la région a mis sur pied, comme monsieur Lemieux le mentionnait tantôt, a mis sur pied le TechnoCentre éolien de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, puis au niveau de la
2450 filière industrielle, bien, je pense que tous les efforts commencent à donner des fruits.

Il y a l'usine de laine Glassfiber qui est en implantation à Gaspé, Marmen est à Matane, il y a plusieurs petites entreprises autant dans les services que dans la fabrication d'équipements qui commencent à se tailler des niches qui reviennent de Wind Power 2005 de Denver avec soit

2455 des contrats en poche, soit beaucoup d'espoir, mais il y a vraiment quelque chose qui est en train de naître et d'émerger sur le territoire.

2460 Enfin, pour conclure, madame la Présidente, l'éolien constitue une opportunité de développement économique comme il s'en présente peu, puis il s'en est pas présenté beaucoup depuis un bout de temps dans la région. Il offre des perspectives de développement qui pourraient contribuer, croyons-nous, significativement au bien-être des populations de la région désignée et du Québec.

2465 J'ai pas parlé, puis j'ai pas pris le temps de souligner les retombées ailleurs au Québec, mais il y a des retombées ailleurs au Québec.

2470 Et je finirais, je dirais en terminant que le développement doit cependant s'effectuer en tenant compte des impacts à long terme sur l'ensemble des atouts de la région, sur les autres secteurs d'activités.

2475 Madame la Présidente, je voudrais juste mentionner en terminant que le chômage dans la région désignée est très élevé, on dit qu'entre l'an dernier, avril dernier et avril cette année, le taux de chômage est passé de vingt (20 %) à vingt-quatre pour cent (24 %).

2475 Alors c'est ce que j'avais à dire sur le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480 Merci monsieur Corriveau. Quand vous parlez de chômage qui passe de vingt (20 %) à vingt-quatre pour cent (24 %), vous parlez pour la Gaspésie ou seulement pour le secteur de Murdochville?

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

2485 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490 Est-ce que vous avez des données sur les emplois régionaux puis la migration interrégionale pour le secteur ici?

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

2495 Madame la Présidente, sur la migration régionale, j'ai quelques données.

Entre 2002 et 2003, le solde migratoire des quinze (15) ans et plus était de moins quatre cent quatre-vingt-douze (-492), c'est-à-dire que la région a perdu quatre cent quatre-vingt-douze

(492) personnes dans le solde migratoire. Mais ça s'est résorbé un peu, parce qu'en 2003-2004, je vous ai mentionné entre 2003 et 2004, le solde migratoire est meilleur.

2500

C'est-à-dire que le solde migratoire chez les quinze (15) ans et plus est de moins cent cinquante et un (-151). Et si on prenait le solde migratoire des vingt-cinq (25) ans et plus, c'est plus deux cent soixante (+260). Donc il y a des personnes qui reviennent en Gaspésie aussi.

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez des données plus précises pour la région de Murdoch?

2510

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Non, malheureusement non, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515

Monsieur Lemieux, est-ce que vous avez des données pour la ville de Murdochville qui seraient plus précises?

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

2520

Madame la Présidente, nous, je dirais notre portrait socio-économique repose sur les études de Statistique Canada, donc on a 2001, donc ça reflète très peu la situation actuelle de Murdochville avec le départ de Noranda en 2002.

2525

Mais nous, ce qu'on travaille pour les besoins de la cause, par exemple on a fait un exercice auprès de Développement ressources humaines Canada, et à l'automne dernier, on avait environ cent cinquante (150) personnes qui avaient des prestations d'assurance emploi à Murdochville. Donc ça nous donne une idée du bassin de main-d'œuvre qu'il y a à Murdochville pour combler les postes qu'on souhaite qu'ils viennent.

2530

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il y a une disponibilité de main-d'œuvre?

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

2535

Oui. Au niveau de la main-d'œuvre, curieusement ce qu'on peut voir dans le cas de Murdochville, on sait qu'en 2002, Noranda a quitté, il y a eu un exode quand même d'une main-d'œuvre qualifiée, mais ce qu'il faut retenir de notre bassin de main-d'œuvre, il y a quand même un pourcentage élevé qui ont quand même des diplômes de métiers ou d'écoles, de diplômes d'études professionnelles, etc.

2540

Donc on a quand même un bon bassin de main-d'œuvre à Murdochville. Puis actuellement, il y en a un certain nombre qui suivent les cours de maintenance à Gaspé pour les éoliennes.

2545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis ce serait quoi les principales activités économiques qui existent présentement, suite au départ de Noranda, qu'est-ce qui reste?

2550 **PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Actuellement à Murdochville, je vous dirais qu'il y a toute l'activité des services gouvernementaux, que ce soit le CLSC ou l'éducation. Donc on parle, je sais pas, d'une cinquantaine d'individus qui travaillent dans les réseaux gouvernementaux.

2555

Il y a le Centre d'appels de la société d'assurance automobile du Québec qui emploie soixante-deux (62) personnes.

2560 Il y a également toute l'activité commerciale. Grosso modo, on parle de cinquante (50) à soixante (60) individus qui travaillent dans le commerce et certains services particuliers.

Puis il y a tout le domaine récréotouristique qui est un peu plus difficile à cerner, mais on peut parler quand même d'un certain nombre d'individus qui travaillent dans des services touristiques.

2565

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez des données pour les services touristiques?

2570 **PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Non. Mais grosso modo, je vous dirais que tout repose en majeure partie sur le Centre d'interprétation du cuivre qui emploie, je dirais, entre douze (12) et quinze (15) personnes. Le Centre de plein air du lac York et certains, comme le centre de ski alpin l'hiver, donc grosso modo, on doit parler d'une cinquantaine de personnes.

2575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis il y aurait pas d'autres pôles d'emplois dans la région ou dans la ville que ce que vous venez de dire?

2580

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

Ça fait pas mal le tour.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant, dans les projets locaux ou régionaux de développement, est-ce qu'il y a autre chose que l'éolien?

2590

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

À Murdochville?

2595

PAR LA PRÉSIDENTE:

À Murdochville puis dans la région autour.

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

2600

Je vous dirais que dans le cas de Murdochville, comme je l'ai noté au départ, nous, à notre arrivée comme Comité de relance, on a établi une stratégie de développement avec un plan d'action. Les orientations de développement reposent sur l'énergie renouvelable dont la présence d'éoliennes et la venue possible d'un centre de recherche en éolien.

2605

Il y a également toute la question, on regarde nos faiblesses du passé pour en faire des forces, tout l'aspect de la géothermie. Actuellement, les mines, les galeries souterraines sont inondées d'eau et elles offrent un potentiel géothermique pour l'attraction d'entreprises qui consomment beaucoup d'énergie.

2610

La deuxième orientation repose sur le récréotourisme. Vous savez tous que la ville de Murdochville est une ville minière, donc elle est dotée d'un certain nombre d'infrastructures et d'équipements récréotouristiques, donc on vise au moins une consolidation de ces activités-là et une mise à niveau de différents équipements.

2615

Et le troisième élément, avec la présence du Centre d'appels à Murdochville qui a gagné un certain nombre de prix dans le passé au niveau de la qualité de la ressource humaine, donc on travaille activement à attirer des centres de traitement de données à distance par la présence de notre fibre optique et également par la qualité de la main-d'œuvre qu'on retrouve à Murdochville.

2620

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait possible de déposer une copie de ce plan?

2625 **PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Pourquoi pas, oui.

2630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et, monsieur Corriveau, vous parliez tout à l'heure de références ou d'études de consultants, est-ce qu'on peut en avoir des copies pour les centres de Murdochville aussi s'il vous plaît?

2635 **PAR M. GEORGES CORRIVEAU:**

Oui madame la Présidente.

2640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Nous allons prendre un cinq (5) minutes de pause et on revient!

2645

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

2650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Vincent, vous voulez dire quelque chose?

2655

PAR M. ROBERT VINCENT:

Oui madame la Présidente. On a trouvé un complément d'information au niveau du son qu'on aimerait peut-être, à votre convenance, vous présenter.

2660

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y maintenant s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2665

Donc d'abord, j'aimerais préciser que les impacts, la façon que ça a été présenté dans le rapport, on présente le projet seul au point de vue des impacts sonores, et les impacts cumulés de l'ensemble des trois (3) projets.

2670

Ce qu'il faut regarder ici, c'est que les deux (2) premiers projets sont des projets acceptés, c'est des projets en construction ou en finalité de construction qui sont en exploitation actuellement. Donc je pense que ce qui est important de regarder, c'est qu'est-ce que le troisième projet apporte à la situation d'aujourd'hui!

2675

Donc la situation d'aujourd'hui, c'est les deux (2) parcs en fonction. Donc à ce niveau-là, si on y va dans ce sens-là, on retrouve à la page 173 du rapport au tableau 8.51 une augmentation du niveau de bruit, le jour, de huit décibels (8 dB) et une augmentation du niveau de bruit de quatre décibels (4 dB) la nuit au niveau du lac York, pour un total de trente-sept (37 dB) et de trente-huit décibels (38 dB) après projet.

2680

Dû au projet comme tel, il y a une augmentation de huit (8 dB) et de quatre décibels (4 dB).

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2685

Mais là, ça pose une question. Enfin, moi, je me pose une question! Est-ce que là, on traite le milieu récepteur comme étant déjà avec un certain niveau sonore intrinsèque X, et puis on vient regarder l'ajout, c'est-à-dire on traite les parcs éoliens actuels comme faisant partie maintenant du milieu récepteur, mais selon cette logique-là, il y aura jamais pratiquement un ajout qui dépasserait la capacité?

2690

Je comprends pas comment est-ce qu'on peut qualifier ça, de tenir compte d'impacts cumulatifs. Vous voyez ce que je veux dire?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2695

Je comprends très bien ce que vous voulez dire, puis j'ai eu une discussion d'ailleurs avec le spécialiste chez nous pour ça, pour essayer de bien comprendre aussi.

2700

La question, je lui ai posé, j'ai dit, prenons l'hypothèse que je suis dans un parc industriel où j'ai déjà des industries, un ensemble d'industries qui sont déjà au niveau du seuil ou des critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Parcs, disons qu'ils sont à quarante-cinq (45 dB) ou cinquante décibels (50 dB). Ça voudrait dire que dans ce parc industriel là, je ne pourrai plus, à la limite de propriété du milieu résidentiel, je ne pourrai plus apporter aucune nouvelle industrie. Alors que ce qui est fait dans la logique des études sonores, c'est qu'ils prennent projet par projet.

2705

Parce qu'à ce moment-là, comme je vous dis, on rajouterait pas d'autoroutes, on rajouterait plus d'industries, on ne rajouterait plus grand-chose.

2710

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

J'aimerais retourner la question à monsieur Talbot maintenant quant aussi à la référence et à la qualité sonore du milieu tel qu'il est, avec tous les équipements qui sont là déjà.

2715

Puis on part à partir de ça, on peut continuer à ajouter. Il y a pas de capacité limite, il n'y a pas de capacité d'absorption à ne pas dépasser.

Ce serait quoi la méthodologie des impacts cumulatifs dans ce cas pour le ministère?

2720

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien actuellement, il y a toujours une limite à ne pas dépasser. La limite qui est fixée par la Note d'instruction.

2725

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

C'est-à-dire?

2730

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, c'est le quarante (40 dBA) et le quarante-cinq (45) dBA. En termes de bruit communautaire, c'est des limites à ne pas dépasser dans certaines catégories de zonage.

2735 C'est certain que s'il y a eu une accumulation de projets, peut-être qu'initialement on avait un milieu, au tout début, qui était complètement vierge où le niveau sonore était très bas, puis il y a des projets qui se rajoutent peu à peu, ça peut être des éoliennes, ça peut être autre chose.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2740 Donc vous traitez les quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB) comme une norme, même si leur statut – le statut de quarante-quarante-cinq (40-45) dB pour des zones de type A, c'est quoi le statut exact, est-ce un critère, une norme légale, est-ce qu'on peut aller devant les tribunaux avec ça?

2745 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Non. Comme j'ai dit tantôt, c'est pas une norme légale, c'est pas réglementé pour l'instant.

2750 Mais il y a un groupe de travail au ministère qui s'affaire à redéfinir ça, mais on va arriver probablement peut-être avec certaines subtilités du niveau de celles que vous évoquez, mais pour l'instant, les chiffres limites devraient ressembler à ceux qu'on a actuellement dans la Note d'instruction.

2755 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Redéfinir, ça veut dire changer peut-être les valeurs ou redéfinir, ça veut dire donner à ces valeurs une qualité contraignante de norme?

2760 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je pourrais pas vous dire exactement où ils en sont dans leurs travaux, mais je sais que ça va être pas mal plus élaboré que ce qu'on a actuellement dans la Note d'instruction qui présente simplement quelques chiffres en fonction de zonage. Ça va être plus élaboré.

2765

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci monsieur Talbot.

2770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites que ça va être plus élaboré, est-ce que c'est encore un guide? Ou si ça va devenir un règlement?

2775 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Madame la Présidente, je pourrais vous fournir peut-être un peu plus d'information sur le statut de ce qui est en devenir à ce niveau-là. Je vous fournirai ça dans une courte lettre que j'enverrai à la Commission.

2780

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

2785

PAR M. DENIS TALBOT:

Vous dire en gros c'est quoi le groupe de travail puis quels sont ses objectifs, puis quelle forme ça pourrait prendre en termes de réglementation éventuelle ou autre chose.

2790

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2795

PAR M. DENIS TALBOT:

Ça va me renseigner moi-même en même temps!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800

J'aimerais poser des questions maintenant au représentant d'Hydro-Québec, monsieur Lauzon!

PAR M. MARC LAUZON:

2805

Je suis pas d'Hydro-Québec. Je suis du ministère des Ressources naturelles du secteur territoires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810

Je pensais qu'on nous avait dit qu'il y avait un représentant d'Hydro-Québec ici ce soir?

Et monsieur Bérubé, il est où? D'accord, on va vérifier ça, parce qu'on avait des questions à poser à Hydro-Québec.

2815

MARC CARON

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Caron s'il vous plaît à venir poser ses questions!

Bonsoir monsieur Caron.

2825

PAR M. MARC CARON:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir madame et monsieur les Commissaires.

2830

On va faire une petite explication par la même occasion! 3Ci a deux (2) projets de réalisés, puis ils ont été exemptés des obligations du gouvernement du Québec par votre avancement à l'initiative dans le domaine pour les deux (2) projets qui ont été réalisés. Il y a eu des investissements pour un montant de cent quatre-vingts millions (180 M\$) pour ces deux (2) projets totalisant cent huit mégawatts (108 MW).

2835

3Ci est implantée sur un des meilleurs gisements éoliens au Canada, avec des avantages non négociables, disponibilité de deux (2) lignes de transport cent soixante et un (161) kV à proximité. La compagnie minière avait deux (2) lignes soixante-neuf (69) kV qui étaient toujours existantes, c'est des avantages pour le projet.

2840

Moi, dans mes questions, pourquoi vos projets sont négociés avec Hydro-Québec TransÉnergie qui se trouve à être la production et non pas avec Hydro-Québec Distribution?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2845

Alors monsieur Vincent, il y a deux (2) processus, comme vous êtes très bien au courant, avec Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production. D'ailleurs c'est ce genre de question qu'on aurait eu à leur poser.

2850

Comment se fait-il que vous avez pu finalement devancer la réglementation dont entre autres quarante pour cent (40 %) des investissements dans la région et pouvoir obtenir un contrat d'achat avec Hydro-Québec Production?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2855

Madame la Présidente, les discussions avec Hydro-Québec, on remonte à 1999 et 2000. Donc les discussions initiales, les premiers protocoles d'achat d'électricité ont été signés en 2001.

2860 Les premiers contrats d'achat d'électricité ont été signés en 2002, avant même je crois que le gouvernement du Québec ait annoncé publiquement son intention d'aller pour un mille mégawatts (1000 MW) avec Distribution.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 Je pense que les premiers projets aussi, vous profitez, ou ce projet-ci, vous profitez du gouvernement, c'est-à-dire d'une subvention du fédéral qui veut encourager le développement des éoliennes?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2870 Effectivement, les deux (2) projets sont éligibles à l'incitatif à la production éolienne d'un sou (1 ¢) qui est partagé à parts égales avec Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875 Et le projet à l'étude en ce moment aussi profite de ce programme-là?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2880 C'est notre souhait. On n'a pas eu la confirmation encore, mais on en a fait la demande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 D'accord. Est-ce que ce serait possible de nous présenter la ventilation des retombées locales? Parce que les autres projets ont une obligation d'avoir au moins quarante pour cent (40 %) de retombées locales, et je pense que ce qui inquiète les gens, semble-t-il, c'est qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas nécessairement cette même condition pour la région ici.

2890 Alors on aimerait avoir un portrait au niveau de la phase de construction, d'exploitation et de démantèlement, quel serait le pourcentage et quelles seraient aussi les retombées en termes de coûts au niveau de la région désignée?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2895 On a fait une étude des retombées économiques à l'intérieur des deux (2) projets existants de Copper et Miller, et on s'est servi de ces retombées démontrées pour faire une transposition sur le troisième projet.

2900 Et on estime que le niveau d'emploi des deux (2) projets en construction actuels à la pointe oscille autour de deux cent cinquante (250) travailleurs de construction, pour un emploi moyen d'à peu près deux cents (200) emplois.

Madame la Présidente, j'y vais de mémoire. Je sais que le commissaire à la relance a peut-être des statistiques plus précises à cet effet-là, mais je vais essayer de résumer le souvenir que j'en ai.

2905

Pour le troisième projet, on estime que les retombées d'investissement local devraient avoisiner autour du vingt millions de dollars (20 M\$), surtout dans les emplois de construction civile, et on pense qu'on devrait avoir une pointe d'à peu près cent (100) emplois au niveau de la construction.

2910

C'est les données qu'on a à date.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2915

Et quel serait le pourcentage aussi d'investissements, pas seulement au niveau des emplois, mais d'autres investissements que vous devez faire, d'achats de biens, etc.?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2920

On a regardé nous autres le scénario où les composantes viendraient pas nécessairement des usines locales. Le fournisseur de certaines tours du troisième projet et des deux (2) projets précédents, de façon partielle, c'est le même fournisseur qui a gagné, qui va fournir pour GE, mais dans notre scénario de retombées économiques ici, on présume que le troisième projet pourra pas s'approvisionner en région.

2925

Donc la construction civile et le transformateur électrique viendraient probablement du Québec, mais la construction civile évidemment va venir en grande partie de la région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930

Est-ce que c'est possible de nous donner ça par un tableau très simple avec des données précises? Pourriez-vous nous déposer ça s'il vous plaît?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2935

On va vous déposer ça, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940

Merci.

Monsieur Caron, votre deuxième question!

PAR M. MARC CARON:

2945

Madame la Présidente, on vit dans un système démocratique, comme je l'ai dit aux audiences de Saint-Maurice, quand il y a des changements de gouvernement, il arrive parfois, par mon expérience, je suis rendu à quarante-huit (48) ans, mon expérience que les données changent. Il y a des projets qui sont tassés, les données changent.

2950

Pourquoi 3Ci est exemptée des engagements "gouvernementaux" envers la population de la Gaspésie? Aujourd'hui, on est sur une audience pour le projet qui va être fait dans le futur, je me pose la question, pourquoi?

2955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que monsieur Vincent a répondu en partie. C'est qu'il était à l'avant-garde finalement des projets d'éoliennes.

2960

Vous pourriez peut-être compléter l'information, monsieur Vincent?

PAR M. ROBERT VINCENT:

2965

Bien, ce que je dirais, c'est que si on prenait ça à l'inverse, c'est que si ces projets-là étaient survenus après l'appel d'offres, on aurait pu bénéficier de l'implantation d'un turbinier. Malheureusement, la grosseur relativement modeste des projets de 3Ci ne peuvent pas à eux seuls justifier une implantation industrielle d'un turbinier.

2970

Il y a deux (2) facteurs qui jouent contre ça. Le premier facteur, c'est qu'on n'a pas la masse critique. Le deuxième facteur, c'est qu'on n'a pas le luxe d'avoir un horizon de temps assez long pour pouvoir nous-mêmes tout seuls intégrer la filière.

2975

Donc on voit bien que pour avoir réussi à convaincre un turbinier à venir en Gaspésie, il fallait offrir mille mégawatts (1000 MW). Non seulement mille mégawatts (1000 MW) en termes de volume, mais aussi un horizon d'installation sur dix (10) ans. C'est tout simplement deux (2) choses que nous, on pouvait pas offrir à l'intérieur de notre projet, on était très limité dans le temps avec des dates butoirs imposées.

2980

Et deuxièmement, la masse critique était pas là pour convaincre un turbinier. Mais ceci étant dit, on a bon espoir au moins d'avoir contribué à un essor gaspésien, parce que soixante-quinze pour cent (75 %) de la main-d'œuvre et plus venait de la région immédiate de Murdochville.

2985

Je dirais que quatre-vingts pour cent (80 %) des entrepreneurs qui ont été impliqués dans les deux projets initiaux viennent de la Gaspésie. Je pense qu'il y a eu un certain transfert de compétences qui va sûrement se répéter dans le troisième et dans d'autres projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Monsieur Caron, vous pouvez vous réinscrire si vous le désirez.

2990

BERMANS DROUIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995

J'inviterais maintenant monsieur Bermans Drouin s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Drouin.

3000

PAR M. BERMANS DROUIN:

Bonsoir madame la Présidente. Monsieur et madame les Commissaires bonsoir.

3005

Avant la première question, j'ai une petite interrogation. On parlait de dix (10) emplois, est-ce que c'est pour les trois (3) parcs?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3010

Pourriez-vous préciser les emplois, puis aussi à quelle phase, construction, exploitation, démantèlement s'il vous plaît?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3015

Donc si je fais un survol des emplois qui vont être créés de façon permanente en excluant la construction, si on regarde le troisième projet, on parle d'une centaine d'emplois de construction.

3020

Dans le cas de Copper et Miller, on a parlé d'une pointe de deux cent cinquante (250) emplois.

3025

L'information que j'ai aujourd'hui, madame la Présidente, c'est que pour ce qui est de l'exploitation des deux (2) parcs éoliens actuels, Vestas à lui seul engage autour de vingt (20) personnes. Ça, c'est carrément vingt (20) personnes incluant des postes administratifs pour l'exploitation, pour la période de garantie de cinq (5) ans des deux (2) parcs existants.

Les deux (2) projets existants ont deux (2) employés chacun et on présume que le troisième projet va avoir deux (2) employés aussi, pour un total de six (6) emplois, six (6) à dix (10) emplois dépendamment de l'horizon de temps qu'on s'impose.

3030 Dans la première période de cinq (5) ans, le turbinier fait lui-même l'entretien des équipements. Au-delà de cinq (5) ans, l'entretien des équipements va être sous la responsabilité des exploitants des parcs. Donc ce qu'on devrait, pour le troisième projet, ce qu'on anticipe, c'est que dans cinq (5) ans, il y aurait quatre (4) emplois qui se grefferaient aux deux (2) existants.

3035 Donc somme toute, à terme, on pense qu'il y aurait à peu près une trentaine d'emplois créés de façon permanente avec l'ajout du troisième à partir des vingt-quatre (24) emplois qui sont créés présentement.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3040

Je vais me présenter, madame la Présidente. Bermans Drouin, directeur de la Réserve faunique Chic-Chocs Sépaq.

3045 La présentation Power Point tout à l'heure, monsieur Demers nous a parlé tout à l'heure de VTT, changement de projet, changement de localisation pour le projet mont Porphyre, Réserve Chic-Chocs.

3050 Quelle est la principale raison que le projet a été modifié pour le mont Copper dans la réserve Chic-Chocs? C'est la question que je me pose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3055 On a eu une partie de la réponse tout à l'heure, mais je vais laisser monsieur Vincent y répondre.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3060 Je vais transférer la question à monsieur Demers, peut-être avec une réserve sur un complément de réponse.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3065 Moi, ce que j'ai dit tantôt dans la présentation, c'est qu'en partie, lors de la soirée d'information publique, consultation publique tenue par le BAPE, il y avait une préoccupation importante qui a été soulevée sur la partie Porphyre, mont Porphyre.

3070 Donc dans ce sens-là, dans un exercice global d'essayer d'optimiser, on a essayé de voir avec le promoteur s'il y a moyen de modifier ce plan-là, en plus d'essayer de tendre vers un choix d'éoliennes qui étaient plus importantes en capacité mais moins importantes en nombre.

Donc dans ce sens-là, pour déplacer ces machines-là, je pense que le promoteur s'est senti un petit peu comme dans l'obligation de voir des alternatives à tout ça. Et je sais que par là

3075 suite, il y a eu des négociations, des discussions et négociations avec le ministère des
Ressources naturelles terres, et ce qui semble en avoir ressorti de ça, c'est une possibilité
d'extensionner l'aire d'implantation des éoliennes dans le secteur du territoire de la Réserve
faunique Chic-Chocs.

3080 Je peux pas en dire plus que ça, parce que je suis pas promoteur, et j'ai pas été mêlé
directement aux négociations.

Mais à la base, il y avait quand même une problématique environnementale qu'il fallait
essayer de voir si on pouvait bonifier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3085 Monsieur Vincent, avez-vous quelque chose à ajouter?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3090 Bien, ce que je dirais, c'est qu'effectivement, dans un souci peut-être de bonifier le projet
au sens environnemental, on a amorcé certaines discussions avec le MRN, et une conclusion à
laquelle on est arrivé, on a eu la confirmation aujourd'hui que c'était possible, c'est ce qui
explique un peu, madame la Présidente, le fait qu'on n'est peut-être pas à point de façon
définitive aujourd'hui, mais très prochainement, on va faire un tableau synthèse comme on a dit
3095 tantôt.

3100 Donc finalement, ce qu'on a regardé, c'est que oui, si on élimine le mont Porphyre, ce que
je dirais, c'est qu'il y a deux (2) secteurs dans le troisième projet, il y a deux (2) secteurs
névralgiques où ce qu'il y a un maximum de production. Le mont Porphyre en est un et le mont
York, Bell et York, le complexe Bell et York.

3105 Donc à la base, ces deux (2) secteurs-là, c'est les deux (2) secteurs qui ont le maximum
de production. Dans un contexte où on allait regarder un scénario, une sensibilité ou un scénario
alternatif de reconsidérer le déploiement sur Porphyre, sur une approche marginale, il fallait à ce
moment-là trouver les sommets environnants qui allaient compenser autant que faire se peut le
manque à gagner de Porphyre.

3110 Malheureusement, on peut pas le compenser. Et on a été amené à regarder rapidement
les sommets d'à peu près neuf cents mètres (900 m) dans la réserve faunique, parce que le
régime éolien est là, qui a été confirmé d'ailleurs dans d'autres projets, est plus adéquat que les
autres sites qui restaient comme potentiellement disponibles à l'intérieur du troisième projet.

Pour être capable de ramener un équilibre qui s'approchait le plus près possible du
scénario initial, pour être capable de compenser la perte de revenus de Porphyre, il a fallu, un,

3115 aller dans la réserve mais aussi emmener trois (3) autres éoliennes qui étaient plus au nord dans la réserve, dans le secteur Madeleine.

Et on est d'avis que si on peut éviter le neuf kilomètres (9 km) de lignes électriques qui desservait trois (3) éoliennes au nord et bénéficier de la masse critique créée par la région sud-ouest dans la réserve, on pourrait probablement globalement amener un bilan environnemental supérieur et probablement rattraper une rentabilité en tout cas qui voisinerait probablement plus la perte sur Porphyre sans toutefois la combler à cent pour cent (100 %).

3125 Mais il y a certains avantages disons. Si on peut éviter une infrastructure de neuf kilomètres (9 km) seulement pour trois (3) éoliennes et répéter cette infrastructure de neuf kilomètres (9 km) pour six (6) éoliennes, on pense qu'au bilan économique, ce serait plus faisable et plus rentable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3130 Monsieur Drouin.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3135 Oui, deuxième question! Le projet modifié vient diminuer la présence d'éoliennes au mont Porphyre ou Miller. Ce même projet prévoit une possibilité de six (6) nouvelles éoliennes, un point huit mégawatt (1,8 MW) ou trois mégawatts (3 MW).

3140 Si je comprends bien, il va y avoir un ajout dans la Réserve faunique Chic-Chocs au mont Copper de six (6) éoliennes. Six (6) éoliennes de trois mégawatts (3 MW), c'est bien ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3145 C'est-à-dire qu'il y a déplacement de six (6) éoliennes, et vous les déplacez dans la réserve faunique, c'est bien ça?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3150 Oui, on aurait six (6) éoliennes dans la réserve faunique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça, c'est variante A?

3155 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

C'est variante A.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160 Et la nouvelle configuration, comme vous disiez tout à l'heure, ne concernait pas la variante B?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3165 Ce qu'on peut dire à ce moment-ci, c'est que l'autorisation qu'on a, c'est de mettre six (6) éoliennes. Que ce soit la variante A ou la variante B.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3170 D'accord. Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3175 Monsieur Lauzon, est-ce que ce serait possible de partager avec la Commission les analyses qui ont instruit la décision du MRN qui est le changement qu'on vient de discuter est recevable et admissible?

PAR M. MARC LAUZON:

3180 Oui, je vais tenter de le faire. Il y avait les impacts appréhendés au niveau du paysage associés à la présence d'un circuit panoramique le long de la route 198. Donc il y a tout le tronçon qui part de l'Anse-Pleureuse jusqu'à Murdoch et qui se rend ensuite jusqu'à Gaspé qui est un circuit panoramique, de même que la route 132 tout le tour de la péninsule.

3185 Il y avait déjà des impacts qui ont été acceptés dans le cadre des premiers projets. Il y avait des impacts supplémentaires qui étaient prévus associés au mont Porphyre et au secteur de la Rivière-Madeleine.

3190 Il y avait une certaine sensibilité qu'on a fait part au promoteur. Le promoteur, à ce moment-là, bien, il nous a dit, je suis prêt à envisager autre chose, cependant pour compenser la perte, comme il vient de l'expliquer, je souhaiterais avoir un périmètre ou un petit secteur au sud du mont Copper, à l'intérieur de la réserve faunique, afin d'avoir un niveau de rentabilité comparable.

3195 Dans nos pratiques à l'égard du développement de l'éolien, pratiques qui sont, je vous l'avoue, récentes, parce qu'on n'a quand même pas une très longue expérience en matière de développement et de gestion de développement éolien sur le territoire public, ça date de quelques années, dans les premières phases, il y avait eu beaucoup de discussions entourant l'utilisation de la réserve pour la production d'énergie.

3200

Et on avait obtenu certaines ouvertures où on avait convenu de certaines façons de faire dans le territoire des réserves, de la Réserve faunique des Chic-Chocs spécifiquement.

3205 Ce qu'on a dit, c'est que si – bon d'abord, en lien avec le PRDTP, le Plan régional de développement du territoire public volet éolien, on avait identifié comme objectif pour les réserves fauniques qu'on devait envisager tout le PRDTP, je dois dire d'abord, il repose sur une gestion intégrée des ressources, des potentiels, une mise en valeur concomitante des différentes ressources. Et on souhaite toujours, quand on émet un droit, que ce soit un droit pour une éolienne ou pour un autre usage, que le droit qu'on émet ne vienne pas compromettre les usages

3210 existants.

Alors c'est évident, quand on arrive avec des éoliennes, des projets d'implantation d'éoliennes sur des territoires qui sont grevés de droits à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), il y a des usages récréatifs, des activités forestières, tout nouveau projet doit s'intégrer aux usages

3215 existants.

Les modalités qu'on a convenues pour aller envisager des implantations dans la réserve faunique, sur la base que des potentiels pouvaient être réalisés de façon concomitante, c'est que les projets d'éoliennes doivent être situés en périphérie de la réserve et doivent être de petite envergure et ne pas compromettre ou être situés assez loin des pôles récréatifs à l'intérieur de la réserve. Et c'est à la lumière de ces critères-là qu'on accepté l'ouverture de cette partie-là pour un maximum de six (6) éoliennes.

3220

Le périmètre qu'on a convenu ou qu'on s'apprête à convenir, parce qu'on n'a pas modifié l'entente encore, mais on a signalé l'ouverture au promoteur, il répond à ces critères-là. On a accepté pour un maximum de six (6) éoliennes et il est situé en périphérie, loin des pôles récréatifs de la réserve.

3225

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3230

Est-ce que c'est possible, est-ce qu'il y a un document qui pourrait être déposé pour le bénéfice de tout le monde qui décrit ces critères?

PAR M. MARC LAUZON:

3235

Dans le PRDTP, document qui vous a été déposé déjà, il y a un objectif qui est mentionné à l'égard de la réserve faunique. C'est qu'on dit, l'éolien est permis dans la mesure où il permet la valorisation concomitante des potentiels. Et c'est l'objectif.

3240

Ce qui a été défini, les critères, c'est une façon qu'on a convenue entre nous à l'intérieur du ministère pour gérer la façon d'atteindre ces objectifs-là.

C'est pas dans le PRDTP, ces trois (3) éléments-là, c'est venu en surplus par la suite.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3245

Donc l'interprétation de ces principes d'ordre général se font à l'intérieur dans un effort qui cible projet par projet pratiquement donc?

PAR M. MARC LAUZON:

3250

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3255

D'accord, merci.

PAR M. MARC LAUZON:

3260

Il y a des projets, la réserve faunique était évidemment en raison des sommets a été convoitée, il y a des projets qui ont pas été acceptés dans des endroits qui étaient plus près de pôles stratégiques.

Et celui-là, bien, on considérait qu'il était, son intégration était possible en diminuant les impacts.

3265

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci monsieur Lauzon.

3270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je sais que vous nous avez déposé le PRDTP, mais c'était dans le cadre des projets d'un autre promoteur, est-ce que ça serait possible de le déposer officiellement dans le cadre de ce projet-ci? C'est la même Commission, mais on a trois (3) projets différents.

3275

PAR M. MARC LAUZON:

J'ai une version CD avec moi que je pourrais laisser.

3280

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci. J'aimerais savoir c'est qui qui a la responsabilité de la réserve faunique, la Réserve faunique des Chic-Chocs, elle relève de qui, du MRN ou de la Société des parcs?

3285 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Non, c'est une société d'État.

3290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'acronyme, avec votre nom la Sépaq?

3295 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

C'est le ministère du Développement durable.

3300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sépaq, c'est? C'est un acronyme qui veut dire?

3305 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Oui, c'est une société d'État. Société d'établissement de plein air du Québec.

3310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, c'est ça que je voulais.

3315 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Est-ce que je peux rajouter un commentaire?

3320 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315 Oui, allez-y.

3320 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

3320 Si je comprends bien, monsieur Lauzon, l'incitatif qui a fait que le projet a été modifié, a été transféré dans la Réserve Chic-Chocs, est-ce que ça peut être l'encadrement visuel sur 198?

3325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3325 Mais moi, ce que j'aimerais vérifier, est-ce que c'était en relation avec la dérogation qui était obligatoire, parce qu'on ne respectait pas le règlement intérimaire de la MRC de la Haute-Gaspésie?

PAR M. MARC LAUZON:

3330 Non. Non, c'est pas en lien avec l'application des règlements municipaux de la MRC.

C'est en application de nos critères et objectifs qui visent l'intégration ou l'harmonisation des usages.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. J'aimerais quand même demander à monsieur Vincent qu'est-ce qu'il en est au sujet de la demande de dérogation. Je pense que vous avez fait une demande de dérogation avec la MRC de la Haute-Gaspésie?

3340

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je suis pas au courant qu'on a fait une demande de dérogation comme telle, madame la Présidente.

3345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce que je pense que le règlement intérimaire, il y a certaines parties du projet qui ne respectent pas le règlement intérimaire, est-ce que j'ai raison?

3350

PAR M. ROBERT VINCENT:

C'est possible que le secteur...

3355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense pour les lignes souterraines entre autres?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3360

Ah OK. Je vous remercie de me ramener à l'ordre.

Oui effectivement. Non, on n'a pas amorcé de discussion directe, mais c'est quelque chose qu'on entend faire, soit se conformer ou essayer de limiter lorsqu'il y aura des points de vue visuels, des prises visuelles évidentes, on va s'efforcer d'enfouir les fils.

3365

Mais ce qu'on va essayer de demander à la MRC, c'est une considération à l'effet que s'il y a pas d'emprise visuelle, si c'est possible d'avoir une dérogation mineure à certains endroits pour mettre des lignes aériennes.

3370

Mais c'est quelque chose qu'on entend faire éventuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375 Vous n'avez pas soumis de document ou de demande officielle encore, c'est ce que je comprends?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3380 Je pense pas, non madame la Présidente, on n'a pas soumis de document officiel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3385 Merci. Maintenant, j'aimerais savoir de monsieur Drouin, est-ce que la Sépaq a été consultée par le MRN ou par le promoteur?

PAR M. BERMANS DROUIN:

3390 Malheureusement non. Non. Non, on n'a pas été consulté.

On a quand même su le projet jeudi dernier, la modification de projet, on l'a su jeudi dernier seulement. On n'a pas été consulté sur le nouveau projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3395 Et vous l'avez su comment, qu'il y avait des éoliennes qui seraient dans la réserve? De façon officielle ou...

PAR M. BERMANS DROUIN:

3400 Oui, bien, c'est bien évident que oui, je l'ai su officieusement. Et puis c'est le siège social à Québec qui m'a tenu au courant qu'il allait y avoir six (6) éoliennes dans la réserve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3405 D'accord, merci.

3410

MARC CARON

3415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je demanderais à monsieur Marc Caron qui s'est réenregistré de revenir poser ses questions!

3420

PAR M. MARC CARON:

Madame la Présidente, quelle est la personne déléguée par Hydro-Québec pour négocier et conclure les contrats pour l'achat d'énergie qui sont produits ici à Murdochville?

3425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je voudrais bien vous répondre, mais la personne d'Hydro-Québec n'étant pas là, est-ce que monsieur Vincent connaît le nom de la personne d'Hydro-Québec qui est en charge des contrats ici à Murdochville?

3430

PAR M. ROBERT VINCENT:

Le délégué commercial est monsieur Mathieu Bérubé.

3435

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est la personne qu'on avait demandée de venir, alors on va vérifier pour voir si cette personne peut être présente demain après-midi ou demain soir.

3440

Votre deuxième question?

PAR M. MARC CARON:

La Gaspésie est reconnue comme étant la région la plus pauvre au Canada présentement, quelle va être votre contribution à l'amélioration de cette pauvreté, connaissant des records de production sur le gisement de Murdochville?

3445

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Vincent.

3450

PAR M. ROBERT VINCENT:

Écoutez...

3455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous nous donner un pourcentage par rapport au coût ou par rapport au profit?

3460

PAR M. ROBERT VINCENT:

Il y a plusieurs angles avec lesquels on peut attaquer cette problématique-là.

3465

Probablement que l'angle qui aurait le plus d'impact, ce serait peut-être de réfléchir de maximiser la propriété régionale de parcs éoliens. Si on regarde mettons les trois (3) parcs éoliens de Murdochville, parce que je les connais beaucoup, on parle des revenus générés de trente millions (30 M\$) par année pendant vingt (20) ans. Si on pouvait trouver une manière d'inciter la propriété régionale de ces parcs-là à un certain pourcentage, je pense que ce serait probablement la formule qui aurait le plus d'impact récurrent.

3470

Maintenant, c'est quelque chose que malheureusement, le promoteur peut pas contrôler. La seule influence qu'on peut donner, c'est sur les structures d'investissement qu'on veut mettre en place pour ces projets-là.

3475

Si on regarde l'expérience de Copper et de Miller, c'est des structures d'investissement publiques, donc à un moment donné, l'offre est faite à certains investisseurs publics, donc par définition, ça peut être des Québécois, des gens de l'Ontario, des gens de la Gaspésie qui pourraient investir dans les projets.

3480

Bon, par rapport aux paramètres que nous, on contrôle, au niveau de l'exécution de ces projets-là, bien, il y a évidemment tous les emplois de construction et de fabrication de composantes qui peuvent avoir une influence régionale.

3485

Malheureusement, dans certains cas, c'est pas nécessairement sous le contrôle du promoteur. On peut pas nécessairement forcer Général Électrique ou Vestas à créer des emplois en région, tout comme on peut pas forcer nos turbiniers contractuellement à engager monsieur X, monsieur Y ou monsieur Z.

3490

Ce qu'on s'attend, c'est que les gens vont se comporter en bons citoyens corporatifs et qu'ils vont essayer de prendre avantage des forces du milieu. Ça a été le cas dans le cas des deux (2) projets précédents.

3495

Maintenant, en mode exploitation, 3Ci a certains choix qu'on peut faire, qu'on a faits. Les choix qu'on a faits, c'est de maximiser des emplois régionaux au niveau de l'exploitation. Certains choix qu'on a faits, ça a été de soutenir certaines actions concrètes, je pense à des aides financières qu'on a faites à certains organismes du milieu, certains appuis de tout instant qu'on essaie de donner aux forces de développement économique pour essayer d'amener des synergies.

3500 Pour certains, c'est modeste, pour d'autres, bien coudon, c'est un pas dans la bonne direction.

3505 Donc évidemment, on n'est pas nécessairement le maître, on n'a pas tous les degrés de liberté qu'on aimerait avoir nécessairement pour pouvoir influencer le développement économique, mais on pense par exemple que la concrétisation d'un projet éolien amène des acteurs qui vont être impliqués dans le projet qui, eux, vont être capables de faire appel aux ressources du milieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3510 Monsieur Lauzon, est-ce que vous pourriez nous expliquer en quoi consistent les ententes superficielles quand un projet est sur des terres publiques?

3515 En fait, quelles sont les conditions de cette entente-là, que ce soit au niveau du respect, j'imagine, des règlements municipaux, etc., et aussi des redevances, est-ce que c'est un bail, quel est le bail type, etc.?

PAR M. MARC LAUZON:

3520 C'est beaucoup de questions dans une! Je vais essayer d'y aller rondement et précis.

3525 Bon, l'entente superficielle qu'on a dans le cas de ce parc-là, et ce qu'on a eu aussi dans le cas des deux (2) parcs précédents, c'est une entente de premier requérant. Par cette entente-là, on reconnaît le promoteur comme étant le premier arrivé, le premier requérant pour un usage de production d'énergie éolienne.

3530 Donc cette entente-là, on lui confère le privilège de préparer son projet, et pendant une période de trois (3) ans, qui est la durée de l'entente, de finaliser et monter son projet, d'aller obtenir les autorisations qui sont requises, de compléter le financement par exemple, d'aller chercher son certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement. Les avis qui sont requis de la part de municipalités ou de la part de d'autres ministères, de conformité.

3535 Et ce n'est qu'après la réalisation, on lui demande aussi de nous faire la démonstration qu'il respecte le PRDTP, qu'il atteint nos objectifs d'harmonisation.

Au terme du trois (3) ans ou dès qu'il a complété toutes les exigences, on peut lui émettre un bail. L'entente n'est pas un droit, n'est pas un bail, c'est une entente par laquelle on le reconnaît comme premier requérant pour cet usage-là.

3540 C'est un peu comme l'équivalent de ce qu'on a fait dans les autres projets associés aux mille mégawatts (1000 MW), parce que ça s'est pas fait en vertu de la même réglementation.

Les lettres d'intention, c'est un engagement du ministre à émettre des droits si le promoteur respecte les conditions d'implantation et des exigences légales.

3545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que cette entente-là est confidentielle ou on pourrait en avoir une copie?

3550 **PAR M. MARC LAUZON:**

Je peux en déposer une copie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3555 S'il vous plaît. Je vous ai interrompu dans votre réflexion!

Maintenant qu'on a l'entente, qu'on a les permis, j'imagine qu'il y a un bail?

PAR M. MARC LAUZON:

3560

Juste pour faire la distinction entre ce projet-là et les autres projets! L'entente qui a été développée pour ce type de projet là de premier requérant, c'est établi en vertu d'un règlement, parce que le Règlement sur l'octroi de droit immobilier, donc émettre un bail et faire une vente, dans le cas de location, c'est premier arrivé premier servi. Sauf qu'on pouvait pas, à la minute où il est arrivé pour demander son droit, lui émettre le bail immédiatement, parce qu'il y avait une série de consultations qui étaient pas faites. À ce moment-là, c'est ce qu'on faisait.

3565

Alors que pour le mille mégawatts (1000 MW), il y avait un programme spécifique qui encadrait et synchronisait l'émission des droits avec le processus de sélection d'Hydro-Québec. On ne pouvait pas conférer dans l'autre un droit de premier requérant à quelqu'un qui n'était pas par ailleurs sélectionné par Hydro-Québec. Donc le synchronisme se faisait avec l'appel d'offres.

3570

Tandis que ça, il y avait une condition préalable, il fallait qu'il ait son contrat avec Hydro-Québec; à ce moment-là, on pouvait poursuivre les négociations.

3575

Aux termes de cette entente-là, l'entente porte sur un territoire avec des périmètres, c'est les périmètres qui ont été exposés avec les trois (3) parcelles à l'intérieur, et l'entente porte sur ces périmètres-là. Donc c'est ce qui fait en sorte qui peut prévoir ou profiter des implantations.

3580

Joint à l'entente, il y a un bail type qui fixe les conditions plus spécifiques qui seront à l'intérieur du bail qui sera signé éventuellement quant à la durée, quant aux modalités de loyer. En tout cas, il y a une série d'articles, renouvellement, les fins, le respect des droits consentis, bon, toute une série de mesures qui sont des mesures légales qu'on voit régulièrement dans des baux de cette nature-là.

3585 C'est en annexe à l'entente, et je pourrai aussi le déposer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

3590

PAR M. MARC LAUZON:

3595 Il y a un autre élément à l'entente, excusez-moi! On a joint aussi à l'entente tous les objectifs d'intégration, les objectifs d'harmonisation qui sont propres au projet qu'il souhaite implanter.

On parle par exemple des sites de villégiatures, et des sentiers récréatifs, des écosystèmes forestiers, des droits forestiers, des stations de radiocommunications, des paysages, des lacs d'écopage, par exemple le lac York, c'est un lac d'écopage.

3600

Donc il y a tous les objectifs du PRDTP qui sont propres au territoire qui est visé qui sont soumis et que le promoteur devra respecter si éventuellement il veut avoir des baux. Et la nature des droits qu'on va donner aussi, c'est un bail pour l'implantation, le site de l'éolienne comme tel, la station d'élévation. Des servitudes de passage pour les lignes de transport. Et il y aura des autorisations pour construire les chemins et aménager les chemins.

3605

C'est les types de droits qu'on émet par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3610

Êtes-vous là demain après-midi?

PAR M. MARC LAUZON:

3615

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3620 Parce qu'on va regarder les revendications des Autochtones, monsieur Bourassa m'a dit qu'il pouvait être là demain après-midi aussi. Parce que là, il commence à se faire tard pour aborder ces questions-là.

Monsieur Caron, avez-vous une autre question, je me souviens plus si vous en êtes à la deuxième ou à la troisième?

3625

PAR M. MARC CARON:

Ça va aller à demain.

3630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie.

3635

BERMANS DROUIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3640 Monsieur Drouin a demandé de se réinscrire!

PAR M. BERMANS DROUIN:

3645 Madame la Présidente, considérant que la Réserve faunique Chic-Chocs est une réserve où le taux de succès de chasse à l'original est un des plus forts au Québec pour les réserves fauniques, cette partie que monsieur Demers nous a présentée sur son Power Point, c'est un secteur de chasse qui est quand même assez convoité par les chasseurs. Puis moi, je me demande, quel accès que le promoteur va utiliser pour se rendre sur les six (6) éoliennes qui vont s'ériger?

3650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Vincent.

3655 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Madame la Présidente, il y a pas d'accès actuellement, il va falloir les construire.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3660

Où?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3665 Est-ce que vous avez déjà un plan d'aménagement pour les accès?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3670 Actuellement, sur les sommets qu'on convoite, il y a pas de chemin existant. Donc ce secteur-là qui est apparemment utilisé par des chasseurs, il y a pas moyen de s'y rendre actuellement, il y a pas de chemin. Donc ce qu'on entend faire, c'est construire des chemins pour s'y rendre.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3675 Pour le transport, madame la Présidente, pour le transport des éoliennes, des mâts, des pales, est-ce que ça va se faire toujours par la route Mill? C'est la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3680 Est-ce que ça va se faire toujours par?

PAR M. BERMANS DROUIN:

3685 La route Mill, la route du petit parc.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3690 Il y a une forte probabilité que certaines composantes de tours, les tours viennent par la route Mill depuis New Richmond, parce que la section des tours du bas malheureusement peut pas être livrée à Gaspé. On doit arrêter au tunnel dans la Baie des Chaleurs.

3695 Pour ce qui est des composantes éoliennes, les nacelles, les pales, les probabilités sont très grandes qu'on utilise la 198 depuis Gaspé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3700 J'aimerais demander à monsieur Pelletier si vous avez une carte ou des données sur le nombre d'abattage des orignaux dans la région, dans la Réserve des Chic-Chocs?

PAR M. BERMANS DROUIN:

Je pourrais vous les fournir.

3705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, vous avez tout ça, d'accord.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3710

C'est un succès de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) sur l'ensemble de la réserve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715

Parce qu'on avait eu des données à L'Anse-à-Valleau, est-ce que vous avez des choses aussi qui pourraient s'ajouter aux données de monsieur qui sont justement pour la réserve faunique? Parce que vous aviez pour toute la Gaspésie.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3720

C'est ça. Ce que j'avais présenté à L'Anse-à-Valleau, c'était l'ensemble des sites d'abattage de la Gaspésie, puis j'avais fait ressortir un peu du secteur de L'Anse-à-Valleau plus précisément.

3725

Mais monsieur Drouin a toutes les données, pas nécessairement plus précises, mais a toutes les données, parce que c'est lui qui gère l'activité de chasse. Ça fait qu'il peut présenter ses rapports par zone ou en tout cas, il a une information beaucoup plus fine que ce que je pourrais présenter.

3730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez nous présenter ça demain après-midi, êtes-vous là, ou demain soir?

PAR M. BERMANS DROUIN:

3735

Demain soir, oui. La question, madame la Présidente, elle a peut-être été posée d'une manière que monsieur Vincent comprend pas.

3740

La question que je me posais: est-ce que le chemin existant présentement pour la construction d'éoliennes qui s'est fait dans l'année passée, est-ce que monsieur Vincent va utiliser ce même chemin pour se rendre aux six (6) éoliennes qu'il va construire?

3745

C'est la question que je me pose. Ou il va utiliser un autre chemin dans le secteur de chasse?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien en fait, ce que je comprends, c'est qu'il y en a pas de chemin en ce moment.

3750 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Oui, mais madame la Présidente, ce que je voudrais savoir, est-ce que les six (6) éoliennes sont plus au sud du parc présentement?

3755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on pourrait voir la localisation approximative s'il vous plaît sur une carte?

3760 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Le parc présentement, OK. Monsieur Demers, est-ce que vous pouvez nous présenter, pour les six (6) prochaines éoliennes, où elles sont localisées?

3765 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ça correspond ici à l'intérieur du périmètre de couleur mauve, si vous voulez. C'est les six (6) éoliennes qu'on voit ici, les six (6) points rouges qu'on voit ici, c'est les six (6) éoliennes en question.

3770 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Présentement, monsieur Demers, il y a déjà un parc éolien au nord, ici, là, est-ce que vous allez utiliser ce même chemin là? C'est de ça que je veux parler, pour la construction.

3775 Ou si vous allez passer par Murdochville, le mont Needle, c'est la question que je me pose?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3780 Est-ce que vous allez utiliser les chemins existants que vous aviez utilisés pour le projet précédent ou si vous devez en construire entièrement de nouveaux?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3785 La seule éolienne, madame la Présidente, pour laquelle on devrait utiliser les chemins existants du mont Copper, c'est l'éolienne à L'Aiguille en haut, celle-là.

3790 Pour ce qui est des six (6) éoliennes de la réserve faunique en bas à gauche, le scénario qu'on regarde actuellement, parce qu'on a des contraintes topographiques, c'est pas pratique pour nous de passer par la zone verte. Il faut passer à droite en bas par les "tailings" de Noranda qui rejoignent éventuellement la 198.

3795 Donc la question que j'ai comprise, là, c'était les six (6) éoliennes en réserve, par où qu'on va passer pour aller installer, ces six (6) éoliennes-là! On passera pas par Copper, on va passer par les "tailings".

PAR M. BERMANS DROUIN:

3800 C'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est clair, monsieur Drouin?

3805 **PAR M. BERMANS DROUIN:**

Très clair. Ma deuxième question! La période prévue pour la construction, été, automne...

3810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous les adressez à moi, les questions!

PAR M. BERMANS DROUIN:

3815 Oui. La période prévue, madame la Présidente, pour la construction des six (6) prochaines éoliennes, c'est ma question! La période prévue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3820 Alors vous allez faire ça quand? Été, automne, hiver?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3825 Été, automne, hiver, madame la Présidente. Considérant que l'hiver commence de bonne heure, mais effectivement, probablement qu'à l'automne, dans la phase 2 du projet, disons octobre-novembre, on va être en mouvement dans la réserve à la première année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3830 Puis vous commencez le déboisement quand? Quand vous dites automne, est-ce que c'est le déboisement ou c'est la mise en place des éoliennes?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3835

Le déboisement, la contrainte qu'on s'est donnée, c'est de ne pas le commencer avant la mi-août, à cause de la nidification. Donc on pourrait considérer que cet automne, il y aurait du déboisement, et la construction comme telle, ça commencerait plus, en fait l'érection d'éoliennes commencerait plus vers le printemps et l'été pour se poursuivre jusqu'à l'automne 2006.

3840

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Samak.

3845

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Est-ce que cela veut dire que pendant la haute saison de chasse, vous êtes sur le terrain?

3850

PAR M. ROBERT VINCENT:

Absolument, tout comme ça a été le cas pour le projet Copper.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3855

Est-ce que je peux vous demander la période, ce que j'appelle, moi, la haute saison de la chasse, ça dure combien de temps et ça tombe dans quelle période du calendrier?

PAR M. BERMANS DROUIN:

3860

Monsieur le Commissaire, je voudrais mentionner que la Réserve faunique Chic-Chocs opère fin mai au 30 octobre. Puis la route Mill, si vous voulez présenter monsieur Demers, la route Mill! Monsieur le Commissaire, madame la Présidente, c'est cette route-là ici. Puis ce que je peux comprendre aussi, c'est que le transport peut s'effectuer par la route Mill ou la 198.

3865

C'est ça monsieur Vincent?

Le transport va être effectué sur la 198 seulement?

3870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Vincent, puis je pense que vous l'avez expliqué tout à l'heure, mais précisez à nouveau s'il vous plaît.

3875 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Le scénario qu'on regarde, c'est que les bases, les tours d'éoliennes ont trois (3) sections, la section du bas va venir de la route Mill. Elle va venir de la route Mill.

3880 Mais pour le reste, que ce soit les nacelles, que ce soit les pales, ça va venir de la 198 de Gaspé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885 Et utiliser par la suite les chemins de Noranda, c'est ça?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3890 Des chemins qui vont être adjacents à la 198 plutôt que d'aller par le projet Copper au nord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3895 D'accord.

PAR M. BERMANS DROUIN:

3900 Il y a aucune mesure de prévue pour l'impact pour la clientèle, c'est ce que je vois, là? Il y a aucune mesure de prévue par monsieur Vincent?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3905 Pour la clientèle de chasse, de pêche, est-ce qu'il y a des mesures de sécurité de prévues?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3910 Je pense que monsieur Demers en a fait mention dans la présentation tantôt que pendant la période de chasse, on va accroître la signalisation, sûrement accroître le bon voisinage avec la Sépaq pour que ce soit à livre ouvert avec eux.

3915 Et je pense qu'on devrait probablement opérer dans les mêmes barèmes qu'on a opérés pendant deux (2) années consécutives. Le projet du mont Copper, il faut savoir qu'il s'est construit au mois de novembre 2004, a commencé au mois de novembre 2004, pour se continuer jusqu'à tout récemment. Donc je pense qu'on va probablement instaurer les mêmes mesures qu'on a mises en place pour Copper.

